

FEMMES VICTIMES D'INCESTE DURANT L'ENFANCE : ADAPTER L'INTERVENTION
FÉMINISTE À LEUR RÉALITÉ

Par Camille Biron

Mémoire déposé à
L'École de service social
En vue de l'obtention de la maîtrise en service social

Sous la direction du professeur Alexandre Baril

Université d'Ottawa
Août 2022

AVERTISSEMENT

Les opinions, thèses et arguments exprimés dans ce mémoire n'engagent que l'auteure et ne sont pas nécessairement représentatifs des positions de la direction de recherche de ce mémoire qui a pour simple fonction d'accompagner les étudiant-es dans leur propre démarche de recherche dans le cadre de ce programme de maîtrise professionnelle en travail social.

Remerciements

C'est avec énormément de fierté et de soulagement que je termine la dernière étape de mon parcours scolaire en remettant ce mémoire. Je n'aurais jamais pensé franchir l'étape de la maîtrise et pourtant, me voici.

Tout d'abord, je tiens à remercier mon directeur de mémoire, Alexandre Baril, sans qui je n'aurais probablement pas franchi cette étape. C'est en grande partie grâce à tes conseils, ton expertise, ton écoute, tes encouragements et ta confiance que j'ai eu le courage de persévérer. J'ai énormément d'admiration et de respect pour toi. Merci pour ta sensibilité et ta compréhension lorsque j'avais envie de tout lâcher. Heureusement que tu as su croire en moi et me pousser à franchir les derniers milles. Je t'en serai éternellement reconnaissante.

Merci tout particulier à mes parents. Je n'aurais pas pu me rendre à la maîtrise sans votre aide précieuse. Merci d'avoir toujours cru en moi, probablement plus que j'ai su le faire moi-même. Vous savez à quel point je suis reconnaissante pour votre présence et votre confiance.

À mes amies d'amour, Rosalie, Sara, Élodie, Kloé, Sarah, Joëlle, Laurie et à ma sœur Loriane, merci d'avoir cru en moi et de ne jamais avoir douté que je parviendrais à terminer. Vos mots d'encouragement et votre support a fait une immense différence.

Merci à mes collègues du CALACS qui m'ont écouté parler mainte et mainte fois de mon mémoire. Merci d'avoir enduré mes sauts d'humeur. Je promets de ne plus parler d'école, du moins jusqu'à ce que je m'inscrive dans un nouveau programme... (hahaha)

Finalement, à toutes les femmes ayant été victime d'inceste durant l'enfance, votre parole est valide et vous avez droit à un espace sécuritaire qui prend en compte votre vécu.

Résumé

L'inceste est un sujet tabou et une problématique qui perdure dans la société québécoise. Bien que les agressions sexuelles aient été un sujet de mobilisation dans les dernières années avec le mouvement *Me Too* et les vagues de dénonciation telles que #Agressionnondénoncée ou #Balancetonporc, il semble y avoir peu de réflexions offertes spécifiquement au regard des victimes d'inceste et leur réalité spécifique, qui se distingue d'autres types d'agressions sexuelles. Les femmes ayant été victimes d'inceste durant l'enfance ne dévoilent parfois que des décennies plus tard. Ce mémoire présente une recension critique des écrits qui a pour objectif de comprendre l'inceste et les conséquences que cela engendre à l'âge adulte afin d'adopter des interventions féministes qui sont adaptées à la réalité des femmes victimes. Bien que l'inceste touche également les jeunes garçons, les jeunes filles demeurent les principales victimes. À partir de concepts issus des théories féministes qui constituent le cadre théorique de ce mémoire tels que la culture du viol, la famille patriarcale ou le consentement, un portrait de l'inceste et des caractéristiques de cette problématique est brossé dans ce mémoire. Cette recherche met en lumière les différentes conséquences en lien avec les événements incestueux comme les difficultés relationnelles, la culpabilité et la honte, le stress post-traumatique, les impacts sur la mémoire, sur la grossesse et sur la maternité ou les obstacles liés au dévoilement des actes incestueux. Par la suite, ce mémoire propose une analyse des fondements de l'intervention féministe ainsi que les différents types d'interventions féministes qui peuvent être mobilisées par les intervenantes au regard de l'inceste telles que l'intervention individuelle, l'intervention de groupe ou l'intervention communautaire et sociale. Le dernier chapitre de ce mémoire propose des recommandations présentées par des chercheur-euses qui se sont penché-es sur le sujet, des intervenantes du milieu qui côtoient des femmes qui ont été victimes d'inceste durant l'enfance et des femmes survivantes elles-mêmes. Ces recommandations visent une intervention juste et adaptée à la réalité de ces femmes, en prenant en compte les systèmes d'oppression dont elles sont victimes et également les particularités liées à l'inceste.

Mots-clés : inceste, intervention féministe, impacts, recommandations

Table des matières

Remerciements	ii
Résumé	iii
Introduction	1
Chapitre 1 : Cadre théorique et méthodologique.....	5
1.1. Cadre théorique : les théories féministes.....	5
1.1.1. Historique des théories féministes sur les violences sexuelles.....	5
1.1.2. Famille patriarcale	8
1.1.3. Culture du viol.....	10
1.1.4. Consentement	12
1.1.5. <i>Empowerment</i>	14
1.2. Cadre méthodologique	16
1.2.1. Recension critique des écrits	16
1.2.2. Analyse thématique	18
Chapitre 2 : Portrait et caractéristiques de l'inceste	21
2.1. Particularités de l'inceste	21
2.1.1. Durée.....	22
2.1.2. Âge.....	23
2.1.3. Nature de l'agression	24
2.2. Inceste fraternel	25
2.3. Inceste paternel	26
2.3.1. Parentification de la jeune fille victime	27
2.3.2. Relation de pouvoir.....	28
2.4. Silence autour de l'inceste.....	30
Chapitre 3 : Conséquences de l'inceste vécu durant l'enfance à l'âge adulte	33
3.1. Conséquences psychologiques et émotives	33
3.1.1. Culpabilité et honte.....	33
3.1.2. Trouble de stress post-traumatique.....	35
3.2. Conséquences sur la sexualité.....	38
3.3. Conséquences sur la grossesse et la maternité	40

3.4.	Conséquences relationnelles sur le plan conjugal.....	43
3.5.	Conséquences du dévoilement au regard de l'inceste	46
3.5.1.	Impacts positifs du dévoilement.....	46
3.5.2.	Impacts négatifs du dévoilement.....	47
Chapitre 4 : Intervention féministe et violences sexuelles		50
4.1.	Les fondements de l'intervention féministe.....	50
4.2.	Les types d'intervention féministe	53
4.2.1.	Intervention individuelle	53
4.2.2.	Intervention de groupe.....	55
4.2.3.	Intervention communautaire et sociale.....	58
Chapitre 5 : Recommandations pour des pratiques d'intervention adaptées		62
5.1.	Les recommandations offertes par les chercheur-euses.....	62
5.2.	Les recommandations offertes par les intervenantes du milieu	65
5.3.	Les recommandations offertes par les femmes ayant vécu de l'inceste durant l'enfance..	69
Conclusion.....		73
Bibliographie.....		77

Introduction

Mise en contexte de la problématique de l'inceste

Les dernières années ont été déterminantes pour les femmes victimes d'agressions à caractère sexuel en Amérique du Nord. Les vagues de dénonciation comme les mouvements *Me Too*, #Agressionnondénoncée ou #Balancetonporc ont encouragé les femmes à aller chercher de l'aide en lien avec les agressions sexuelles qu'elles ont vécues. Parmi ces survivantes, un bon nombre de femmes ont vécu des situations d'inceste ou des agressions sexuelles durant l'enfance. Personnellement, je ne connais personne qui aime l'idée que des enfants puissent être victimes de telles atrocités. Nous avons parfois l'impression que cette problématique ne peut pas avoir lieu dans nos foyers ou chez nos proches. Pourtant, même si nous croyons que nous ne sommes pas concernés, l'inceste touche toute la société (Eliacheff, 2021). Il s'agit d'une problématique beaucoup plus large qu'un simple dysfonctionnement familial. Il est toutefois difficile d'avoir un portrait clair de la situation étant donné la dimension de silence entourant l'inceste. Dussy (2015, p. 76) démontre que cette problématique est toujours très actuelle : « dans les sociétés occidentales, environ 5 % des enfants subissent des actes incestueux; typiquement, la victime est une fille de moins de 10 ans (7 fois sur 10), son agresseur est de sexe masculin et la période des abus sexuels s'étend sur une durée de cinq ans ». Au Québec, 36,2 % des victimes d'inceste auraient entre 6 à 11 ans (Ministère de la Sécurité publique du Québec, 2016, p. 22). Bien que ces événements aient lieu durant l'enfance et l'adolescence, les conséquences des abus perdurent à long terme. Selon Statistique Canada (2017, s. p.), « 1 victime sur 6 a déclaré avoir subi au moins trois conséquences émotionnelles à long terme, ce qui révèle la possibilité de trouble de stress post-traumatique ». En plus des conséquences qui perdurent sur plusieurs années, les femmes victimes d'inceste se retrouvent souvent seules avec ce fardeau (Dominelli, 1989; Gaudreault, 2000; Dussy, 2009;

Bauchet et coll., 2012; Eliacheff, 2021). La peur de briser l'équilibre familial est un des principaux motifs qui empêchent plusieurs femmes de dévoiler l'inceste qu'elles ont vécu (Thompson, 2009; Bullens et Duchâteau, 2010). C'est d'ailleurs pourquoi certaines d'entre elles peuvent passer des années sans dévoiler à quiconque les actes incestueux. Selon le RQCALACS (s. d.b, s. p.), « la honte, la culpabilité et les peurs associées à la violence sexuelle peuvent maintenir les victimes pendant très longtemps dans le silence ». Selon certaines données disponibles, 23,9 % des femmes victimes d'inceste durant l'enfance ont attendu jusqu'à 10 ans pour en parler (Ministère de la Sécurité publique du Québec, 2016, p. 23).

Bien que les hommes puissent être victimes d'agressions à caractère sexuel et que les femmes puissent être agresseuses, les chiffres démontrent que les femmes sont davantage victimes et les hommes davantage agresseurs. En effet, selon les statistiques recensées par le ministère de la Sécurité publique en 2014 (2016, p. 29), 86,5 % des victimes d'agression sexuelle sont des femmes alors que 13,5 % sont des hommes. Selon cette même source (2016, p. 31), 96,2 % des agresseurs sont des hommes alors que 3,8 % sont des femmes. C'est pour cette raison que, dans le cadre de ce mémoire, je m'intéresse spécifiquement aux femmes victimes et aux hommes agresseurs. Lorsqu'il sera question d'agresseurs/abuseurs, j'utiliserai le masculin alors que lorsqu'il sera question de victimes, j'utiliserai le féminin.

Dans mon travail comme intervenante au Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS), je suis intervenue avec des femmes ayant vécu cette réalité. Les femmes victimes d'inceste représentent d'ailleurs un grand pourcentage des femmes qui fréquentent les CALACS. Le site du RQCALACS (Regroupement québécois des CALACS) indique qu'en 2015, 76,3 % des demandes étaient liées à l'inceste ou à une agression sexuelle dans l'enfance ou l'adolescence (s. d.b, s. p.). Bien que nous ayons beaucoup d'outils pour travailler

avec les victimes sur les conséquences des agressions à caractère sexuel en général, je crois qu'il existe un besoin particulier et un certain manque au niveau des outils spécifiques et concrets pour intervenir dans les cas d'inceste.

Question de recherche et objectifs

Malgré les nombreuses recherches portant sur les formes et les outils d'intervention à utiliser avec les femmes victimes de violences sexuelles en général, il semble y avoir un manque de littérature scientifique et d'outils d'intervention qui considèrent les particularités de l'inceste. C'est à la lumière de cette problématique que j'ai eu le questionnement suivant : quelles sont les conséquences spécifiques de l'inceste vécu durant l'enfance sur les femmes et comment l'intervention féministe peut-elle être adaptée à leur réalité? Ce mémoire permettra de mettre en lumière la voix des femmes victimes, mais également de mieux connaître la réalité de l'inceste, ses conséquences sur les femmes et les outils en intervention féministe adaptés à leur réalité. L'objectif principal de cette recherche est de décrire les conséquences spécifiques de l'inceste vécu durant l'enfance sur les femmes à l'âge adulte et explorer de quelle façon l'intervention féministe peut être adaptée à leur réalité. Les objectifs sous-jacents sont les suivants : 1) documenter le phénomène de l'inceste et ses principales caractéristiques; 2) étudier les conséquences de l'inceste à divers niveaux sur les femmes adultes; 3) explorer les différentes formes d'intervention féministe au regard des violences sexuelles; 4) proposer un ensemble de recommandations adaptées à la situation de l'inceste.

Structure du mémoire

Ce mémoire contient cinq chapitres. Le **premier chapitre** se divise en deux grandes parties. La première partie présente d'abord le cadre théorique des théories féministes en donnant un bref historique de quelques théories féministes importantes sur les violences sexuelles. Ensuite, cette

partie propose des concepts clés issus des théories féministes en lien avec l'inceste et les violences sexuelles envers les femmes, c'est-à-dire le concept de famille patriarcale, de culture du viol, de consentement et d'*empowerment*. La deuxième partie du premier chapitre est consacrée à la méthodologie du mémoire, soit la recension critique des écrits et l'analyse thématique. Le **deuxième chapitre** brosse un portrait des différentes caractéristiques de l'inceste, c'est-à-dire l'âge, la durée et la nature des agressions. Il offre une définition des deux principaux types d'inceste, soit l'inceste fraternel et l'inceste paternel, où j'aborde également la parentification de la jeune fille et sur la relation de pouvoir dans ces formes d'abus. Le deuxième chapitre se termine avec une section sur l'aspect de silence qui entoure l'inceste. Le **troisième chapitre** traite des multiples conséquences de l'inceste vécu durant l'enfance sur les femmes à l'âge adulte : les conséquences psychologiques et émotives (culpabilité et honte, trouble de stress post-traumatique, impact sur la mémoire et les souvenirs), les conséquences sur la sexualité, les conséquences sur la grossesse et la maternité, les conséquences relationnelles sur le plan conjugal puis les conséquences positives et potentiellement négatives du dévoilement. Dans le **quatrième chapitre**, les fondements de l'intervention féministe et les différents types d'intervention féministe (individuelle, de groupe, communautaire et sociale) sont présentés. Enfin, dans le **cinquième chapitre**, je présente des recommandations offertes d'abord par les principaux-les acteur-rices c'est-à-dire les chercheur-euses qui se sont penché-es sur le sujet, les intervenantes qui travaillent auprès des femmes victimes d'inceste durant l'enfance ainsi que par les survivantes elles-mêmes dans une volonté d'offrir davantage de connaissances et d'outils aux intervenantes et aux femmes qui feront la lecture de ce mémoire.

Chapitre 1 : Cadre théorique et méthodologique

1.1. Cadre théorique : les théories féministes

1.1.1. Historique des théories féministes sur les violences sexuelles

Malgré l'existence de l'inceste depuis des siècles, la majorité des écrits et des revendications en lien avec les violences sexuelles envers les femmes n'apparaissent que dans le milieu des années 1970 en Amérique du Nord. C'est grâce aux mouvements féministes et à des militantes féministes radicales telles que Andrea Dworkin, Catharine MacKinnon, Susan Brownmiller ou Kate Millett que les violences sexuelles envers les femmes ont été critiquées et identifiées comme des éléments fondateurs d'une oppression structurelle envers les femmes. En 1987, Dworkin publie son essai *Intercourse* dans lequel elle critique le pouvoir et le contrôle des hommes dans les relations hétérosexuelles. C'est à ce moment qu'elle conceptualise la sexualité comme un outil de domination pour les hommes. Bien que le viol conjugal commence à être sujet de discussion dans le domaine de la justice, Dworkin (1987, p. 27) mentionne déjà l'objectivation des femmes dans les relations conjugales : « The woman had an argument: her husband should love her as a human being, not only use her as an object when he wanted to fuck her ». L'auteure porte l'attention sur la notion de violation du corps et de l'intimité des femmes lors des agressions sexuelles. Dworkin (1987) soulève également que les agressions sexuelles représentent non seulement une domination physique des hommes envers les femmes, mais également une prise de pouvoir sociale, économique et politique. Pour sa part, MacKinnon (1987) insiste sur la dimension de violence structurelle dans les violences sexuelles faites aux femmes en faisant l'affirmation suivante : « [...], rape is a crime of violence, not sexuality; sexual harassment is an abuse of power, not sexuality; pornography is violence against women, it is not erotic ». Elle critique le contrôle qui est maintenu par les hommes sur la sexualité des femmes ainsi que la construction de la

sexualité par les hommes et son impact violent sur les femmes. Susan Brownmiller (1975) analyse le concept du viol de même que le contrôle et la manipulation des hommes sur les femmes qui découlent de ce concept. Elle amène à reconsidérer les relations entre hommes et femmes ainsi que la façon dont la société patriarcale traite les femmes. De son côté, la féministe Kate Millett (1970) analyse également les concepts de puissance et de pouvoir dans les relations sexuelles entre les hommes et les femmes. Elle théorise un modèle de politique sexuelle qui démontre une fois de plus l'influence du patriarcat sur les relations sexuelles et conjugales.

Des militantes féministes telles que Janet O'Hare et Katy Taylor (1983) ou Judith Herman (2000) se sont également penchées plus spécifiquement sur la problématique de l'inceste dans le cadre des violences sexuelles envers les femmes. Tout comme elles l'ont fait avec les inégalités sociales envers les femmes, les féministes ont conceptualisé l'inceste comme une problématique sociale plutôt que privée (Nelson, 1982; Dominelli, 1989). Les femmes qui n'avaient jamais eu d'espace pour parler des abus sexuels vécus durant l'enfance pouvaient donc enfin sentir que leur vécu était valide et qu'elles pouvaient prendre la parole (Dominelli, 1989, p. 296).

Un ensemble de théories ont été mises de l'avant pour conceptualiser l'inceste. Parmi ces dernières, on retrouve les théories freudiennes sur la sexualité (Freud, 1905), fortement critiquées par les théoriciennes et les militantes féministes. Par exemple, O'Hare et Taylor (1983) tentent de défaire les mythes apportés par les théories freudiennes qui considéraient l'inceste davantage comme une fantaisie des enfants plutôt qu'un comportement problématique des adultes. Ces théories freudiennes voulant que les jeunes filles provoquent les événements incestueux avec leur père permettent même à certains hommes de se déculpabiliser (Dominelli, 1989). D'ailleurs, Dworkin (1987) critique, dès les années 1980, la pornographie et l'image sexualisée du corps des jeunes filles comme étant attirant, sexuel et fantasmat.

Dans les années 1970, des groupes féministes dénoncent déjà le fait que l'inceste est perçu comme relevant davantage de la sphère médicale et psychiatrique plutôt que de la sphère sociale et politique (Dussy, 2009, p. 133). Des féministes comme Louise Armstrong (1978) ont milité pour démontrer que l'inceste ne découle pas d'une déviance sexuelle individuelle, mais bien d'une prise de pouvoir à la fois individuelle et structurelle par les hommes et les garçons sur les jeunes filles (Dussy, 2009). Louise Armstrong fait également partie de certaines féministes qui dénoncent, dans les années 1970, l'impact de la famille patriarcale et ses abus de pouvoir sur les femmes et les enfants (Dussy, 2009). La famille patriarcale peut jouer un rôle de protection et d'intimité pour l'abuseur (Dworkin, 2003). D'ailleurs, la dépendance économique des enfants et de certaines femmes envers le père de famille fait partie des raisons du silence entourant l'inceste. Outre l'aspect économique, les enfants dépendent de leurs parents à plusieurs niveaux. Que ce soit en lien avec l'apprentissage des premières normes sociales ou simplement le fait d'avoir un toit où se loger, les enfants dépendent de leurs parents pour survivre. Par le fait même, cette dépendance augmente la vulnérabilité des enfants (Dominelli, 1989). O'Hare et Taylor (1983) critiquent également les croyances voulant que l'inceste ne se produise que dans les milieux défavorisés ou dans les familles où le père est aux prises avec des enjeux de consommation d'alcool ou de santé mentale, par exemple. Les auteures contredisent ces affirmations en mentionnant que les responsables d'inceste semblent plutôt correspondre à des individus respectés et habiles socialement. En effet, les militantes féministes de la deuxième vague ont su démontrer que l'inceste n'était pas automatiquement une problématique de familles défavorisées, mais de toutes les familles (Dominelli, 1989, p. 297). En somme, ces militantes et théoriciennes féministes qui se sont penchées sur la violence sexuelle et l'inceste se sont dotées de plusieurs outils conceptuels pour théoriser ces violences. Les prochaines sous-sections expliqueront d'ailleurs certains de ces concepts qui leur ont permis de dénoncer ces violences à caractère sexuel.

1.1.2. Famille patriarcale

La domination de l'homme dans la structure familiale est reconnue par plusieurs théoriciennes féministes des années 1970-1980. La militante féministe Kate Millett (1970, p. 47) considérait même que « la principale institution du patriarcat est la famille ». La famille patriarcale serait donc un miroir de la société en général. Selon Millett (1970), la famille se conforme aux normes de la société. Sans oublier qu'il y a quelques décennies seulement, le père avait l'autorité complète ainsi que la liberté de traiter les autres membres de la famille à sa guise (Dominelli, 1989, p. 298). Il était considéré « propriétaire » de la famille. Andrea Dworkin (1987) dénonce aussi la domination de l'homme au sein de la famille ainsi que le contrôle que cela a sur l'épanouissement et la liberté de la femme. L'influence patriarcale revient fréquemment dans les familles incestueuses, où il y a un système de normes assez fermé avec beaucoup de rigidité (Bauchet et coll., 2012).

Il existe plusieurs acteurs-rices dans une famille dite « traditionnelle » patriarcale dans laquelle l'inceste se déroule. Tout d'abord, le père serait perçu comme un individu respecté, qui répond aux besoins économiques de sa famille, parfois violent ou contrôlant en isolant sa femme et ses enfants, par exemple (Herman, 1983). Une observation de Cohen (1983, p. 155) semble donner une vision du père incestueux comme un individu parfois « surinvesti » dans sa famille et qui ne contrôle pas très bien ses émotions pouvant aller jusqu'à donner des excuses pour ses actes incestueux. Il pourrait aller jusqu'à justifier ses actes incestueux envers sa fille comme voulant la « protéger » et lui apprendre la sexualité lui-même plutôt que ce soit fait par un étranger.

Ensuite, dans la famille patriarcale la mère est représentée comme une femme faible et soumise, car celle-ci ne saurait pas répondre adéquatement à ses rôles maternels (Cohen, 1983). Encore une fois, il s'agit d'un portrait qui peut sembler caricaturé et qui ne représente pas la

complexité de la problématique de l'inceste au sein de la famille. La dénonciation des actes par la mère peut représenter de nombreux risques, notamment au niveau financier et matériel, car cette dernière est parfois dépendante financièrement et émotivement de son conjoint (Bauchet et coll., 2012; Dominelli, 1989). Selon Dussy (2015, p. 79), plusieurs conditions doivent être mises en place pour permettre à la mère de dénoncer l'inceste :

Il faut d'abord qu'elle soit ressortissante d'un État-nation où une opposition à son mari est légalement permise et n'expose pas à trop d'opprobre; il faut qu'elle soit autonome financièrement, car même s'il n'est pas automatique d'associer séparation conjugale et révélation d'inceste, la mère doit pouvoir faire face à la menace de la séparation; il faut enfin que la mère ait les ressources psychologiques et morales pour se construire une représentation nouvelle du monde, affranchie du père reconnu comme défaillant.

C'est d'ailleurs pourquoi certaines féministes comme Diana Russell dénoncent les théories qui responsabilisent la mère pour les événements incestueux. Selon Russell (1986), cette responsabilisation occulte le traumatisme qui peut survenir chez une mère qui découvre l'inceste entre son conjoint et sa fille ainsi que le sentiment de honte et de culpabilité qui peut survenir chez elle. Bauchet et coll. (2012) critiquent également ce stéréotype de la mère comme devant être aimante, loyale à son conjoint et protectrice de ses enfants. Dussy (2009, p. 135) rapporte d'ailleurs que les nouvelles générations de mères dites plus autonomes financièrement seraient plus nombreuses à porter plainte contre leur conjoint si elles apprenaient une situation d'inceste auprès de leurs enfants.

Enfin, le portrait de la jeune fille dans la famille incestueuse la dépeint comme une jeune fille mature pour son âge, capable d'assumer de nombreuses responsabilités dans la maison (Cohen, 1983). Cohen (1983) mentionne d'ailleurs que cette maturité précoce qu'elle démontre en prenant

soin de ses frères et sœurs ou en prenant en charge différentes tâches dans la maison est associée à une maturité sexuelle. Selon l'auteure (1983, p. 156), dans le cas d'abus intrafamiliaux, l'aînée de la famille serait plus à risque de subir des abus. Toutefois, O'Hare et Taylor (1983, p. 218) critiquent la théorie de la « fille spéciale » qui voudrait que la principale victime de l'inceste soit « spéciale » pour l'abuseur, et rappellent que l'inceste peut toucher tous les enfants d'une même famille et qu'il faut donc considérer que tous les enfants peuvent être à risque. Lorsque les abus se poursuivent à l'adolescence, la principale victime de l'inceste voit contrainte de ne pas pouvoir parler de l'attention qu'elle reçoit de son père ainsi que de la sexualité qu'elle a été forcée de développer parce que c'est différent des expériences des autres jeunes filles et que c'est tabou (Cohen, 1983, p. 156). Les conséquences engendrées par l'inceste chez les jeunes filles ainsi que les concepts de parentification ou de séduction (complexe d'œdipe), eux aussi liés à la théorie de la famille patriarcale, seront discutés plus loin dans ce mémoire.

1.1.3. Culture du viol

Le concept de culture du viol se définit selon ONU Femmes (ONU Femmes, 2019, s. p., cité dans Conseil du statut de la femme du Québec, s. d., s. p.) de la façon suivante :

Ensemble de comportements qui banalisent, excusent et justifient les agressions sexuelles, ou les transforment en plaisanteries et divertissements. Le corps des femmes y est considéré comme un objet destiné à assouvir les besoins des hommes. Les commentaires sexistes abondent et ils créent un climat confortable pour les agresseurs. Dans une telle culture, la responsabilité de l'agression repose sur la victime, dont la parole est remise en cause.

Le concept de culture du viol apparaît dans les années 1970 dans la seconde vague des mouvements féministes (Jordan, 2022). Le terme « culture » est utilisé, « car ces idées reçues évoluent avec le temps, se transmettent de génération en génération et imprègnent tous les pans de

la société » (Rey-Robert, 2021). Plusieurs militantes de l'époque telles que Brownmiller (1975) dénoncent les violences sexuelles envers les femmes comme une façon, pour les hommes, de contrôler les femmes. Cette auteure critique également l'existence de la culture du viol, notamment dans l'armée américaine, dans les prisons américaines ou par les policiers américains. Brownmiller (1975) apporte cette notion de peur qui accompagne le viol et qui emprisonne la femme dans un monde où chaque fois qu'elle met le pied dehors, elle risque de se faire violer. La militante féministe Catharine MacKinnon (1987) reconnaît d'ailleurs que cette domination des hommes sur les femmes est profondément ancrée dans la culture. Il existe un impact important des sphères culturelles comme la pornographie qui érotise le corps de la femme et qui présente le corps féminin comme un objet que nous pouvons contrôler. C'est pourquoi d'ailleurs le viol, ou toutes les autres formes d'agressions sexuelles, ne représente pas des actes issus d'un désir sexuel, mais plutôt des façons pour les hommes de prendre le contrôle sur les femmes et d'exercer un pouvoir (Jordan, 2022). Jordan (2022, p. 16) mentionne d'ailleurs que le fait de voir la sexualité des hommes comme incontrôlable justifie les actes d'abus sexuels. La professeure et auteure Lise Gotell (2012) démontre également l'impact de la culture du viol avec l'exemple du quartier Garneau à Edmonton, en Alberta. La réponse des policiers à la suite de nombreuses agressions sexuelles envers des femmes dans le quartier fut de demander aux femmes d'être vigilantes. Un groupe de femmes s'est alors uni sous le nom *The Garneau Sisterhood* pour faire campagne contre les violences sexuelles qui surgissaient dans le quartier. Gotell (2012) critique les réponses des policiers et du gouvernement canadien qui ont tenté de gérer les risques en responsabilisant les femmes à agir individuellement plutôt que de répondre aux problèmes systémiques des violences sexuelles envers les femmes, ce qui démontre que la culture du viol est omniprésente dans l'ensemble des sphères et institutions. Gotell (2012, p. 252) explique la manière dont la culture du viol responsabilise les agissements des femmes : « Discourses of risk are circulated in rape prevention programs that

instruct women to be tough targets of rape by avoiding behaviours such as drinking, leaving drinks unattended, or leaving parties with new acquaintances, that are “correlated with rape” ». Plutôt que de mettre l’accent sur le suspect lui-même en offrant les informations disponibles sur les agressions et le suspect, la police d’Edmonton considérait plus pertinent de simplement demander aux femmes d’être plus prudentes.

La culture du viol et l’oppression des femmes par le patriarcat ne font pas exception dans le cas de l’inceste. À ce sujet, Brownmiller (1975, p. 281) critique le silence autour de l’inceste et la tolérance des abus intrafamiliaux dans la société. Le silence entourant l’inceste protégeant les pères abuseurs dans le cas d’inceste père-fille découle également de cette culture du viol et de l’impact du patriarcat.

1.1.4. Consentement

Le consentement différencie l’acte sexuel de l’agression sexuelle. Lorsque le consentement n’est pas donné, le rapport sexuel devient donc une agression. La vision de Victoria Woodhull présentée par Dworkin (1987) demande que les femmes puissent posséder leur corps et choisir de ce qu’elles vont en faire plutôt que de consentir aux désirs ou aux demandes des hommes. Lorsqu’il est question de consentement, les concepts de désir et de volonté sont souvent confondus. Ce n’est pas parce qu’une femme désire une relation qu’elle y consent (Dworkin, 1987). D’ailleurs, avant que le concept de consentement soit revendiqué par les militantes féministes, que les femmes soient consentantes ou non, elles étaient considérées comme la propriété de leur conjoint et n’avaient donc pas droit de parole (Brownmiller, 1975, p. 18).

Suzanne Zaccour, auteure du livre *La fabrique du viol*, écrit : « il n’y a pas de zones grises du consentement, il n’y a que des hommes qui doutent et qui procèdent quand même » (2019, p. 109). Zaccour (2019) dénonce cet aspect de zone grise qui remet parfois en doute le témoignage

des victimes devant la justice et qui permet de semer le doute et de ne pas condamner l'abuseur. C'est d'ailleurs grâce aux théories féministes en lien avec le consentement que le viol et le harcèlement sexuel sont désormais considérés comme des actes criminels (Quéré, 2016). Comme le mentionne Gotell (2016, p. 66), le système de justice canadien a tout de même fait certains progrès, car « there is no implied consent in Canadian law; silence and ambiguity cannot be taken as indicating agreement to engage in sex; and consent must be active throughout a sexual encounter ». Le consentement se doit d'être « libre » et « éclairé » pour être valide, « c'est-à-dire réalisé sans contrainte et de manière réfléchie et rationnelle » (Quéré, 2016, p. 35). Nous sommes d'ailleurs maintenant dans une génération où il est enseigné de demander le consentement de son-sa partenaire sexuel-le plutôt que d'attendre un message de refus (Beres, 2014). Dans le cas de l'inceste, Eliacheff (2021, p. 184) mentionne d'ailleurs que « comme il ignore ce à quoi il consent, qu'il est vulnérable, le consentement d'un enfant ne peut pas être "éclairé" ». Selon le ministère de la Justice du Québec (2017, s. p.), l'âge de consentement aux activités sexuelles est de 16 ans. Il existe toutefois des exceptions selon la proximité d'âge où un-e jeune de 14-15 ans peut consentir si son-sa partenaire est de moins de 5 ans son aîné-e ou un-e jeune de 12-13 ans peut consentir si son-sa partenaire est de moins de 2 ans son aîné-e. Cela étant dit, il ne doit pas y avoir de relation d'autorité ou de dépendance entre les partenaires. Le fait de céder à la suite de l'insistance ne veut pas dire que l'on consent non plus (Zaccour, 2019). Zaccour (2019, p. 117) ajoute « [qu'il] n'y a pas consentement sans la possibilité de le révoquer (voilà pourquoi une personne endormie ou inconsciente ne peut pas consentir) ». Puis, une femme qui consent à une relation sexuelle ne consent pas nécessairement à toutes pratiques sexuelles qui s'en suivent.

Dans le cas de l'inceste paternel, par exemple, il y a d'abord la grande différence d'âge qui définit tout de suite le non-consentement (Finkelhor, 1994; Datta et Terradas, 2020), de même que

la relation de dépendance et d'autorité. Eliacheff (2021, p. 184) résume, selon moi, de manière très juste l'aspect de consentement absent dans le cas d'inceste sur des mineur-es :

Ce consentement, source de honte et de culpabilité, est parfois aussi traumatique que les atteintes sexuelles elles-mêmes. Comme il ignore ce à quoi il consent, qu'il est vulnérable, le consentement d'un enfant ne peut pas être « éclairé ». Les effets de sidération ou de peur ne peuvent être interprétés comme un consentement. On ne devrait plus considérer qu'un enfant est coupable de ne pas avoir résisté, ni que cela constitue une circonstance atténuante pour l'agresseur.

La confusion, la honte et la culpabilité vécues par les enfants victimes d'inceste durant l'enfance seront plus amplement définies ultérieurement dans ce mémoire.

1.1.5. *Empowerment*

Selon Guétat-Bernard et Lapeyre (2017, p. 6), le concept d'*empowerment* réfère à la vision féministe qui suit :

Le processus d'*empowerment* considère la capacité d'élaborer une conscience critique par rapport aux enjeux sociaux, dans lesquels les femmes et les hommes s'inscrivent. Il traduit une lecture critique des discours, des pratiques et des stratégies pour l'engagement et l'acquisition de pouvoir à l'échelle individuelle et collective.

L'*empowerment* permet également une « capacité » et une prise d'actions et de décisions (Guétat-Bernard et Lapeyre, 2017, p. 6). Calvès (2009, p. 735) le définit dans le même sens comme une façon de « renforcer ou acquérir du pouvoir ». En considérant les différents rapports d'oppression entre les hommes et les femmes, la notion d'*empowerment* permet une acquisition du pouvoir autant dans la sphère privée que publique, qui sont d'ailleurs poreuses selon un cadre féministe.

Outre son utilité dans les mouvements féministes, l'*empowerment* permet également de soulever les enjeux et l'oppression envers les autres groupes désavantagés tels que les personnes handicapées ou vivant dans la pauvreté (Parazelli et Bourbonnais, 2017). Le concept d'*empowerment* trouve ses origines dans plusieurs disciplines des sciences sociales en Amérique du Nord (Calvès, 2009; Guétat-Bernard et Lapeyre, 2017). C'est au milieu des années 1970 que l'*empowerment* prend de l'ampleur avec la prise de parole des militantes féministes noires (Simon, 1994; Calvès, 2017, p. 736). Dans le mouvement féministe noir, les militantes telles que Patricia Hill Collins soutiennent l'importance de redonner l'autonomie aux femmes noires, de connaître leurs droits ainsi que l'opportunité de s'autodéfinir, malgré les systèmes de pouvoir en place comme le sexisme et le racisme (Hill Collins, 1990). Cette dernière soutient également l'importance de la collectivité pour permettre une autodétermination individuelle.

La notion d'*empowerment* apporte une nouvelle façon de penser l'intervention et vient à l'encontre de la victimisation et de la responsabilisation des femmes victimes de violences. Ce concept est plutôt issu de la volonté, en intervention, de redonner le pouvoir aux femmes. L'objectif est donc d'offrir l'opportunité aux femmes d'affirmer leurs besoins ainsi que de leur redonner confiance en leurs capacités. Dans l'intervention féministe, la notion d'*empowerment* débute en informant les femmes sur les différentes structures de pouvoir et les divers systèmes d'oppression. Dans le cadre de l'intervention, ce sont les femmes elles-mêmes qui doivent définir leurs besoins et les objectifs qu'elles souhaitent atteindre (Corbeil et Marchand, 2010c). Domelli (1989) reconnaît l'importance de l'*empowerment* en donnant aux femmes et aux jeunes filles victimes d'abus sexuels les ressources nécessaires et l'espace pour obtenir un soutien. L'auteure souligne également l'importance des groupes de soutien pour briser l'isolement des femmes. L'*empowerment* sera évoqué dans ce mémoire comme une façon de redonner du pouvoir aux

femmes sur leur vie et une façon de rejeter le pouvoir que leur agresseur peut avoir sur elles, parfois des décennies après l'agression. Bref, les femmes qui sont victimes d'inceste durant l'enfance se retrouvent souvent dans une position d'impuissance et de vulnérabilité (Datta et Terradas, 2020), d'où l'importance d'utiliser *l'empowerment* pour leur redonner du pouvoir sur leurs décisions et sur leur vie en général (Bergeron et Hébert, 2006). Je me permets également d'ajouter que *l'empowerment* permet de ne pas culpabiliser ou responsabiliser la femme qui n'a pas pu dire « non » lorsqu'elle a été abusée sexuellement.

1.2. Cadre méthodologique

1.2.1. Recension critique des écrits

Dans le cadre de ce mémoire, j'ai choisi d'opter pour une recension critique des écrits plutôt que d'effectuer une recherche sur le terrain. Étant donné les délais restreints pour la rédaction et la recherche (approximativement cinq mois entre avril et août 2022), je préférerais me concentrer sur les études et les articles déjà produits ainsi que sur les témoignages de femmes victimes déjà disponibles dans la littérature grise et scientifique. L'objectif de ce mémoire est de comprendre les particularités de l'inceste ainsi que les méthodes d'intervention féministe adaptées à cette problématique. Ayant comme objectif d'offrir des recommandations pour l'intervention féministe, je trouvais pertinent de débiter en recensant la littérature déjà existante sur le sujet. Fortin et ses collègues (2005, citée par Tétreault, 2014) notent justement la pertinence de la recension critique des écrits pour faire ressortir des recommandations ou du moins ouvrir à la discussion. C'est d'ailleurs dans l'intention d'ouvrir un dialogue sur la problématique de l'inceste et le manque d'espace pour les femmes victimes que j'ai choisi de me pencher sur ce sujet. J'ai opté pour une recherche qualitative pour me permettre de m'imprégner des différentes recherches sur le sujet de l'inceste. Il existe certains risques pour la recherche qualitative tels que l'équifinalité, qui signifie

« ne donner qu'une seule explication de ce qui est observé alors que plusieurs autres sont possibles » (Dumez, 2013, p. 34). C'est d'ailleurs pourquoi j'ai choisi d'aller vers une recension critique des écrits. Cette méthode permet d'analyser de multiples données pour avoir une vision plus globale. Pour produire une recension des écrits complète et concise, j'ai procédé en cinq étapes selon les recommandations de Tétrault (2014) qui consistent à d'abord trouver mon sujet de recherche, ensuite à trouver les mots-clés pertinents, à effectuer la recherche des textes en utilisant plusieurs bases de données, à résumer et à analyser ces 120 écrits, puis à faire la rédaction sous forme de synthèse des résultats. C'est à l'aide de l'analyse thématique que j'ai analysé le corpus de données. Le corpus de données (N = 120) utilisé pour ce mémoire provient de différentes sources telles que la littérature scientifique, des autobiographies, de la littérature grise, des mémoires ainsi que des encyclopédies. La majorité des articles scientifiques ont été obtenus grâce à plusieurs bases de données telles que Google Scholar et la banque de données Omni de l'Université d'Ottawa qui donne accès à plusieurs bases de données telles que Cairn, Érudit, EM Consulte, ResearchGate ou HAL. En ce qui concerne les récits de vie des femmes survivantes, j'ai sélectionné quelques autobiographies trouvées dans les archives du Centre d'aide et de lutte contre les violences à caractère sexuel (CALACS) de Trois-Rivières ainsi que les sites internet de différents CALACS. J'ai aussi utilisé la plateforme *YouTube* dans la recherche de vidéotémoignage auprès de femmes victimes d'inceste durant l'enfance ou d'intervenantes auprès de femmes victimes de violence sexuelle. J'ai également ouvert ma recherche à la documentation à partir de 1960 à aujourd'hui, pour avoir une vision historique de la problématique ainsi qu'une compréhension du progrès et des recherches sur l'inceste ainsi que sur l'intervention féministe. J'ai tenté le plus possible de sélectionner une majorité d'auteur-es femmes dans les écrits que j'analyserai pour donner une voix aux militantes féministes ainsi qu'aux femmes qui se sont penchées sur la problématique de l'inceste. De plus, les récits de vies sélectionnés sont ceux de

femmes uniquement en cohérence avec l'objectif de ma recherche, bien que je reconnaisse que les hommes peuvent également être victimes d'inceste durant l'enfance. Ces récits de vie me permettront de donner une voix aux femmes victimes, bien que je n'aie pas conduit d'entrevues sur le terrain pour ce mémoire.

Même si je n'ai pas été directement en contact avec des femmes ayant été victimes d'inceste durant l'enfance pour ce mémoire, je reconnais le fait que sans leurs témoignages et leurs écrits, je ne pourrais construire ce savoir et partager ce type de recherche (Martineau, 2007). En utilisant des autobiographies ou des témoignages par le biais de vidéos, par exemple, je peux voir si la réalité des victimes racontée par elles-mêmes concorde avec les résultats démontrés dans les articles scientifiques, par exemple. C'est donc en faisant une triangulation que je pourrai avoir une vision plus globale et diversifiée de ma problématique et des résultats (Aubin-Auger et coll., 2008). Cela me permettra de ne pas me limiter à un certain type de médium. Mes données concerneront seulement les femmes qui ont vécu de l'inceste ou des abus sexuels durant l'enfance. J'inclus donc tous les actes incestueux ou abus sexuels avant l'âge de 18 ans. J'ai également ouvert ma recherche aux documents en anglais et en français. Cela m'a permis un plus grand éventail de résultats.

1.2.2. Analyse thématique

L'analyse thématique est une méthode d'analyse qualitative (Braun et Clarke, 2006). Pour reprendre les mots de Paillé et Mucchielli (2021, p. 346) :

L'analyse thématique consiste [...] à procéder systématiquement au repérage, au regroupement et, subsidiairement, à l'examen discursif des thèmes abordés dans un corpus, qu'il s'agisse d'une transcription d'entrevues ou de divers types de documents (organisationnels, gouvernementaux, littéraires).

L'analyse thématique consiste à faire une analyse qualitative en faisant une « réduction des données » par thèmes (Paillé et Mucchielli, 2021, p. 345). Les thèmes sont en fait des informations/idées dans le corpus de données qui sont relatives à la question de recherche et qui répondent à cette question ou qui l'éclairent (Braun et Clarke, 2006, p. 82). Braun et Clarke (2006) proposent un tableau synthèse qui résume les six étapes de l'analyse thématique : « 1) familiarizing yourself with your data, 2) generating initial codes, 3) searching for themes, 4) reviewing themes, 5) defining and naming themes, 6) producing the report ». À l'aide de la thématique, j'ai été en mesure d'organiser mon corpus de données en différents thèmes récurrents en lien avec ma question de recherche. À l'aide de l'analyse thématique, j'ai pu repérer tous les thèmes qui étaient pertinents à ma recherche pour ensuite pouvoir faire des parallèles ou des oppositions entre les différents thèmes (Paillé et Mucchielli, 2021). C'est à cette étape que j'ai remarqué si certains auteur-es se contredisent ou au contraire se complémentent.

J'ai d'abord effectué plusieurs recherches pour sélectionner les ouvrages et les articles qui semblaient les plus pertinents à ma recherche. C'est ce que l'on pourrait considérer comme une méthode d'analyse de données par induction (Braun et Clarke, 2006). J'ai sélectionné un corpus de données qui répond directement à ma question de recherche et qui va dans le même sens que ce que j'ai pu observer dans ma pratique d'intervenante jusqu'à maintenant. J'ai ensuite regroupé les lectures pertinentes dans un document intitulé *Journal de lecture* qui incluait une notice bibliographique et les mots-clés, et qui résumait chaque article ainsi que toutes les citations pertinentes à l'écriture de mon mémoire. J'ai tenté de classer toutes les citations pertinentes par thèmes pour faciliter le repérage d'information au moment de la rédaction. Cette façon de faire, inspirée par les étapes un et deux du tableau présenté par Braun et Clarke (2006) m'a donc permis de me familiariser davantage avec les données recueillies. J'ai alors utilisé la thématique en

continu puisque j'ai choisi mes thèmes centraux tout au long de ma recherche (Paillé et Mucchieli, 2021).

Chapitre 2 : Portrait et caractéristiques de l'inceste

2.1. Particularités de l'inceste

Il existe plusieurs définitions de l'inceste. Selon le Code criminel canadien (Gouvernement du Canada, Ministère de la Justice, 2022), « commet un inceste quiconque, sachant qu'une autre personne est, par les liens du sang, son père ou sa mère, son enfant, son frère, sa sœur, son grand-père, sa grand-mère, son petit-fils ou sa petite-fille, selon le cas, a des rapports sexuels avec cette personne ». Les auteures féministes O'Hare et Taylor (1983, p. 215) définissent l'inceste de la façon suivante : « any act with sexual overtones perpetrated by a needed and/or trusted adult, whom a child is unable to refuse because of age, lack of knowledge, or the context of the relationship. » Cette définition ne prend toutefois pas en compte l'inceste fraternel qui peut être commis par un frère ou une sœur du même âge ou plus âgé-e. Cependant, elle permet de considérer plus largement les acteur-rices responsables des gestes incestueux comme un beau-père ou un ami très proche de la famille, ce qui n'est pas le cas dans la définition offerte par le ministère de la Justice du Canada. C'est à partir de cette façon plus englobante que je vais considérer l'inceste dans ce mémoire. Dominelli (1989, p. 297) mentionne que les militantes féministes considèrent l'inceste comme tout ce qui a trait à des avances sexuelles par un membre direct de la famille, mais également par le conjoint de la mère ou l'ami de la famille. Dès que l'abuseur a un lien familial quelconque, même s'il ne s'agit pas d'un lien de sang, je jugerai qu'il s'agit d'inceste. La vision de l'inceste selon Dworkin (2003, p. 141) m'apparaît plus inclusive :

The child is inside, a prisoner in a bed. Daddy or stepdaddy or brother or uncle or the mother's lover is the rapist who assaults the child. There is a commonplace narrative to incest. The perpetrator seduces so that the child feels guilty; the perpetrator gives a reward to the child for sexual access. The home provides privacy and protection for the perpetrator.

The girl is trained to be the lover Daddy wants, his shining thing, his perfect object. The girl is strained and drained. The girl essentially becomes a prostituted child, ready to give sex for his consideration. He will reward her flat-out with money or special affection or bartered gifts or love, sweet love.

En plus de considérer différents types d'abuseurs tels que le frère ou le beau-père, l'auteure critique du même coup la structure familiale patriarcale.

2.1.1. Durée

Comme il sera présenté ci-dessous, la durée des abus sexuels peut jouer un rôle important sur la victimisation des jeunes filles. Bien que les situations d'inceste soient parfois des événements isolés, il peut arriver que les abus s'étendent sur plus d'un an et parfois même sur une décennie (Cyr et coll., 2002). Toutefois, qu'il s'agisse d'un seul épisode d'inceste ou de plusieurs, les conséquences peuvent être tout autant dommageables pour les jeunes filles victimes (Russell, 1986). Une enquête de Diana Russell (1986, p. 11) auprès de 930 femmes de San Francisco sur la fréquence des actes incestueux démontrait que dans 43 % des cas, ils ne se produisaient qu'une seule fois. Quant à la durée des actes, un article de Finkelhor (1978, cité par Hamel et la Collective Par et pour Elle, 1989, p. 27) démontrait que les actes se produisaient sur une période de moins de six mois dans 35 % des cas, sur une période de six mois à deux ans dans 31 % des cas, sur une période de 2 ans à 10 ans dans 28 % des cas et sur une période de plus de dix ans dans 6 % des cas. Selon Bauchet et coll. (2012, p. 12), l'inceste pourrait « [s'échelonner] sur une période allant de 6 mois à 7-8 ans, avec une moyenne de 2 ans ».

2.1.2. Âge

Lorsqu'une agression sexuelle survient durant l'enfance, l'âge est à prendre en compte pour intervenir adéquatement. Dans le cas de l'abus sexuel, l'âge de la victime peut faire en sorte qu'elle ne comprenne pas nécessairement la gravité de la situation. De plus, certaines conséquences, comme la sexualisation traumatique, peuvent affecter le développement de la sexualité selon l'âge de l'enfant (Datta et Terradas, 2020). Plusieurs études se penchent sur l'âge des jeunes femmes victimes d'inceste. Selon Gélinas (1983, p. 313), l'inceste aurait lieu lorsque les jeunes filles ont entre 4 et 12 ans, avec un risque plus élevé autour des âges de 4 et 9 ans. Les études de Bagley et Ramsay (1986) et de Sedney et Brooks (1984) citées par Hamel et la Collective Par et pour Elle (1989, p. 28) notent également que le risque est plus grand vers les âges de 8 et 9 ans. L'âge de la victime peut également affecter sa réaction aux abus. Dans l'étude de cas de Lauchaussée et Fettweis (2016) portant sur une jeune fille de 8 ans ayant été abusée par ses deux frères, cette dernière ne semblait pas réaliser la gravité des événements. Les auteures mentionnent d'ailleurs que c'est plutôt l'attitude des parents, d'autres adultes ou d'intervenantes qui fait parfois se rendre compte de l'impact des abus.

Lors des premiers événements d'inceste, il est possible que les enfants n'aient pas conscience de l'ampleur et de la gravité des abus (O'Hare et Taylor, 1983, p. 221). Comme mentionné ci-dessus, alors que les abus peuvent débuter dès l'âge de 4 ans, c'est lorsque les jeunes filles atteignent la puberté qu'elles tenteront de mettre fin à l'inceste (O'Hare et Taylor, 1983, p. 220). Herman (1983) mentionne qu'une fois à l'adolescence, les jeunes filles victimes d'inceste peuvent parfois faire preuve de davantage de résistance. Les abus peuvent également être freinés lorsque les jeunes filles prennent conscience des différentes ressources mises à leur disposition pour s'en sortir (Herman, 1983).

2.1.3. Nature de l'agression

La nature de l'agression représente la forme des agressions ainsi que le degré de violence de celles-ci. Malgré la forme, l'intensité ou la violence des agressions, les conséquences peuvent demeurer les mêmes (Russell, 1986; Cyr et coll., 2002; Bergeron et Hébert, 2006; Evans et Jehel, 2013; Lemieux et coll., 2019). Par exemple, sans qu'il y ait de contact direct, si le père demande à sa fille de le regarder se masturber, cela pourrait engendrer les mêmes conséquences qu'une victime qui est forcée à avoir une relation sexuelle avec pénétration (O'Hare et Taylor, 1983). Il ne faut donc pas prétendre qu'une agression qui aurait été faite avec pénétration aura plus de conséquences chez les jeunes filles victimes que des attouchements sexuels (O'Hare et Taylor, 1983).

La nature de l'agression se caractérise aussi en fonction de la présence ou de l'absence de violence durant les agressions. Selon Russell (1986, p. 94), 65 % des actes incestueux ne comporteraient pas de violence physique. La douceur et l'affection apparaissent comme des moyens par les abuseurs d'obtenir la confiance des victimes. Le père abuseur peut aller jusqu'à croire qu'il n'a pas « violé » sa fille, car il n'a pas été violent en lui faisant des attouchements (Dussy, 2015, p. 78). Selon Russell (1986), l'affection et la douceur des actes d'inceste peuvent effectivement apporter un sentiment de confusion chez les victimes. Dans son ouvrage *The secret trauma*, Russell partage le vécu de Carmen, une femme ayant été victime d'inceste par son père durant l'enfance. Russell (1986, p. 46) rapporte les sentiments de confusion vécus par Carmen qui, malgré les sentiments positifs en lien avec sa relation avec son père, ressentait également beaucoup de peur, de culpabilité et de colère.

Selon Bauchet et coll. (2012, p. 13), la majorité des situations d'inceste sont des attouchements sexuels et de l'exhibitionnisme. Les auteur-es mentionnent également que l'intensité des gestes augmenterait avec le temps. Bien que chaque situation d'inceste soit

différente, la nature des agressions varie considérablement. Il peut y avoir violence physique comme il peut y avoir beaucoup de douceur et manipulation. La violence physique sera plus souvent accompagnée de menaces, par exemple, alors que la douceur et l'affection aura plutôt comme effet de semer la confusion chez les victimes (Russell, 1986). Ironiques, mais vraies, dans le cas de l'inceste, la douceur et l'affection peuvent être la plus grande manifestation de violence chez les victimes.

2.2. Inceste fraternel

L'inceste fraternel est parfois banalisé ou pris à la légère (Russell, 1986). Dans le cadre de ce mémoire, lorsqu'il est question d'inceste fraternel, il ne s'agit pas de jeux sexuels entre frères et sœurs pour découvrir leur corps et leur sexualité, mais bien d'un désir de contrôle et de domination (Carlson et coll., 2006). Ces jeux sexuels susmentionnés sont plutôt considérés comme des « jeux érotiques » qui découlent d'une curiosité envers la sexualité (Bauchet et coll., 2012). Le danger en lien avec ces jeux est que le lien unique entre les membres de la fratrie est parfois utilisé pour justifier l'inceste comme des jeux pour explorer leur sexualité (Thompson, 2009). L'inceste fraternel représente plutôt une prise de pouvoir et d'abus de la part d'un membre de la fratrie envers un-e autre (Carlson et coll., 2006). Nous pouvons retrouver dans cette situation incestueuse un contrôle du frère sur sa sœur qui démontre bien le pouvoir patriarcal qui règne dans la société et dans la famille (Cyr et coll., 2002). Il peut s'agir d'avances sexuelles, d'attouchements sexuels, d'incitation à regarder du contenu pornographique ou de relations sexuelles avec ou sans pénétration (Thompson, 2009). L'étude de Carlson et coll. (2006) auprès de 41 adultes survivant-es d'inceste fraternel démontre que bien que l'inceste dans la fratrie débute parfois par des comportements sexuels consentants sous forme de jeux pour explorer son corps et sa sexualité, il y a parfois une progression des actes sexuels dans le temps qui n'est pas négligeable. En effet, de

curiosité et exploration sexuelle au départ, les actes sexuels peuvent rapidement se transformer en menaces et en comportements sexuels violents ou intrusifs de la part du frère agresseur (Carlson et coll., 2006). La proximité entre frères et sœurs peut parfois être très forte et il peut y avoir de la confusion lorsque les limites sont transgressées. L'inceste fraternel comporterait également plus fréquemment des relations sexuelles avec pénétration, contrairement à l'inceste par le père ou le beau-père (Cyr, et coll., 2002). Tout comme c'est le cas avec l'inceste paternel, la dénonciation de l'inceste fraternel peut entraîner une grande souffrance du fait de perdre un membre de la famille. Les contacts dans la fratrie sont souvent brisés lorsque les abus sont dévoilés. Cela peut agir comme un bouleversement et peut être assez difficile pour les jeunes filles victimes (Lachaussée et Fettweis, 2016). Il faut toutefois garder en tête que l'enfant victime n'est jamais responsable des événements incestueux et que s'il y a bouleversement au sein de la famille à la suite du dévoilement, la faute ne repose que sur l'abuseur qui a transgressé les limites et atteint l'intégrité de la victime.

2.3. Inceste paternel

L'inceste paternel est présent lorsqu'un père, un beau-père, un père adoptif, ou toute autre figure paternelle agresse sexuellement son enfant, dans le cas présent, sa fille. Selon la psychiatre Judith Herman (2000), la relation incestueuse entre père et fille représente une des relations les plus inégales. L'ouvrage *Father-Daughter Incest* de Herman (2000) démontre également que si les jeunes filles comprennent qu'en acceptant de faire une fellation à leur père elles obtiennent de l'attention et du réconfort, elles le feront peut-être à nouveau. Un extrait de l'ouvrage de Herman (2000, p. 41) illustre l'histoire d'une femme sous le pseudonyme de Katherine Brady, qui a vécu de l'inceste de la part de son père entre l'âge de 8 et 18 ans. Katherine raconte qu'elle amorçait même parfois les actes sexuels sachant que son père allait apprécier ces gestes. De cette façon, elle

obtenait l'attention et l'affection qu'elle désirait et retirait ainsi la responsabilité des actes à son père. Katherine n'est pas à blâmer. Selon Herman (2000), aucun enfant ne devrait être vu comme responsable d'actes incestueux; peu importe la séduction et les demandes derrière ses actes, l'adulte ne peut qu'être le seul responsable. Au cours du développement affectif d'une jeune fille, il est tout à fait normal qu'elle ait l'intention de séduire son père et veuille de l'attention et de l'affection. Ainsi, si ce dernier décide d'érotiser la relation avec sa fille, il se peut que cette dernière ne montre pas nécessairement de résistance (Herman, 2000).

2.3.1. Parentification de la jeune fille victime

Le concept de parentification se définit, selon le thérapeute familial Jean-François Le Goff (1999, p. 286), comme :

Un processus relationnel interne à la vie familiale qui amène un enfant ou un adolescent à prendre des responsabilités plus importantes que ne le voudraient son âge et sa maturation dans un contexte socioculturel et historique précis et qui le conduit à devenir un parent pour ses (ou son) parents. C'est un processus impliquant toujours plusieurs générations qui plonge ses racines dans les générations des grands-parents et dont les conséquences peuvent toucher les générations à venir.

Plusieurs conséquences négatives peuvent survenir de la parentification des jeunes filles dans les familles incestueuses. Les jeunes filles peuvent se voir surchargées de responsabilités autant émotionnelles que physiques et elles peuvent prendre un rôle maternel envers ses frères et sœurs ou même un rôle d'épouse envers son père (Gélinas, 1983 et Blacioti, 2020). Les jeunes filles parentifiées feront passer les besoins des autres avant les leurs (Gélinas, 1983). Dans le cas de l'inceste, la parentification des jeunes filles peut jouer un rôle de « maternage » auprès du père, qui a un besoin d'attention et d'affection (Hamel et la Collective Par et pour Elle., 1989). Pourtant,

bien que souvent plus matures que leur âge, les responsabilités prises par ces dernières résultent d'un manque de structure de la part des parents et parfois d'un désir d'apporter un équilibre pour ses frères et sœurs (Le Goff, 2005). C'est le père incestueux qui apporte une vision sexualisée de sa fille, et non le contraire (Herman, 1981; Hamel et la Collective Par et pour Elle, 1989). L'étude clinique de Blaciotti (2020, p. 781) auprès de la jeune Léa, victime d'inceste durant l'enfance, mentionne que :

L'enfant ayant subi une agression sexuelle peut soudainement, sous la pression de l'urgence traumatique, déployer toutes les émotions d'un adulte arrivé à maturité, les facultés potentielles pour le mariage, la paternité, la maternité, facultés virtuellement préformées en lui.

Pour les jeunes filles, la parentification peut donc aller jusqu'à assumer le rôle de conjointe envers leur père. Dans le cas de Léa présenté par Blaciotti (2020), même des années après les actes incestueux, cette dernière ne peut s'empêcher d'exprimer beaucoup d'amour et de respect pour son père. Le processus de parentification qu'a connu Léa lui a apporté beaucoup d'impuissance. Selon Blaciotti (2020), Léa souhaite à tout prix venir en aide à ses parents et les libérer de leurs propres soucis, et elle en est venue à s'oublier. L'auteure mentionne que Léa était dévouée à satisfaire les demandes et les besoins de son père. L'isolement de la famille de Léa face à toutes relations sociales externes a eu beaucoup d'impact sur le sentiment de dépendance de Léa envers ses parents. Le fait d'isoler sa famille du reste de la société représente une stratégie patriarcale du père afin de maintenir un contrôle sur ses membres.

2.3.2. Relation de pouvoir

L'inceste paternel démontre une relation de pouvoir entre le parent et l'enfant dans l'optique où le père croit qu'il a le droit d'abuser sexuellement de son enfant (Dussy, 2009). Cette relation

de pouvoir peut aller jusqu'à avoir un impact sur le silence autour des actes incestueux, car « [l]e respect de la parole paternelle (en l'occurrence, garder le silence sur l'inceste) l'emporte sur toute autre considération, même celle de protéger sa vie » (Dussy, 2009). Il semblerait plutôt rare que les jeunes filles victimes d'inceste perçoivent leur père abuseur comme un monstre ou comme un ennemi de qui elles doivent se protéger (Bullens et Duchâteau, 2010). Le lien de confiance qui se forme entre un père et sa fille peut jouer sur la confusion entourant les abus incestueux. Malgré les abus, les jeunes filles reçoivent une attention particulière et peuvent se sentir spéciales et aimées, surtout si c'est une des seules formes d'attention qu'elles reçoivent. Bullens et Duchâteau (2010) dénoncent également le danger pour les intervenantes de douter de la véracité des actes d'abus si les jeunes filles souhaitent maintenir un lien avec l'abuseur. Les auteur-es (2010, p. 152) mentionnent d'ailleurs qu'il peut arriver que les jeunes filles désirent maintenir un lien avec le père incestueux, car ce dernier représente également « [...], une personne qui a été proche de l'enfant, son confident, mais aussi celui avec lequel on peut aller au cinéma, manger des glaces, rire, chanter, etc. [...] ».

Au sein de la famille, les parents représentent également les figures d'autorité pour les jeunes filles, plus particulièrement le père dans la structure familiale patriarcale. Les jeunes filles s'attendent donc à être protégées et considérées par ces êtres de pouvoir que sont les parents (Dominelli, 1989, p. 298). Lorsqu'il y a inceste, les jeunes filles se voient contraintes d'accepter que le milieu qu'elles croyaient aimant et sécuritaire soit plutôt précaire et violent (Gélinas, 1983 et Dussy, 2015). L'abus de pouvoir est donc clair lorsque le père choisit d'utiliser la confiance de sa fille pour combler ses désirs sexuels et son besoin de pouvoir (Dominelli, 1989, p. 298). Non seulement l'inceste représente un abus de pouvoir et une trahison, mais l'abuseur profite également de l'âge de sa fille, qui n'a pas atteint sa maturité, pour la contrôler (Dominelli, 1989).

2.4. Silence autour de l'inceste

La dimension de silence qui entoure l'inceste joue un rôle important sur le vécu des femmes victimes et sur les conséquences telles que l'isolement, la honte ou la culpabilité (Gaudreault, 2000). La structure familiale patriarcale joue également un rôle important sur la dimension du silence, car « jusqu'à très récemment, la protection de l'honneur de la famille et de la société passait avant celle de la protection de l'enfant » (Eliacheff, 2021, p. 175). Il est important de noter également cet aspect de « malaise » qui s'installe lorsqu'il est question d'abus sexuels envers les enfants (Dussy, 2009). Ce malaise revictimise les femmes ayant vécu l'inceste durant l'enfance et les empêchent d'avoir un espace pour dénoncer (Gaudreault, 2000 et Bullens et Duchâteau, 2010). Les réactions de dégoût et de colère de la part de l'entourage des victimes lorsque le sujet de l'inceste est abordé peuvent également amener les victimes à choisir de demeurer dans le silence (Dominelli, 1989, p. 291). Le fait de se taire permet également la transmission des comportements incestueux entre les générations, créant donc de nouvelles victimes et de nouveaux agresseurs (Rondeau, 2017). Dussy (2009, p. 136) démontre que :

On peut donc établir que le silence sur l'inceste est animé par deux forces complémentaires et imbriquées : le respect de l'injonction à se taire, porté par les victimes, leurs proches et la collectivité, d'une part; et une force qui – parce que l'inceste existe exclusivement sous la forme de viol d'enfant, et que le viol d'un enfant dans la famille stupéfie, sidère au point que l'on ne peut y penser – en fait une réalité laissée impensée, d'autre part. Ainsi, même en cette période d'intense médiatisation de la thématique des abus sexuels commis sur les enfants, dire l'inceste demeure très difficile pour tous les acteurs du jeu social, qu'ils soient victimes, professionnels de la justice, du champ de la santé mentale, journalistes, ou même anthropologues.

Le fait de dénoncer l'inceste risque également d'ébranler la structure familiale. C'est d'ailleurs une des menaces que peuvent faire les abuseurs envers les jeunes filles victimes pour leur faire craindre d'en parler (Bullens et Duchâteau, 2010). Les menaces du père incestueux peuvent même aller jusqu'à l'usage de la violence physique et même des menaces de mort (O'Hare et Taylor, 1983, p. 221). Les membres de la famille se voient confronté-es à un risque de bouleversement familial s'ils-elles révèlent les actes incestueux (Cohen, 1983, p. 155). Le récit de Gina, dans l'ouvrage de Nathalie Schweighoffer, réfère d'ailleurs aux paroles de son père à la suite des abus incestueux, demandant de se taire sur ce qui venait de se passer :

Tu n'es qu'une gamine effrontée qui avait besoin d'être matée. C'est fait. Si tu parles, on te prendra pour une affabulatrice. C'est d'ailleurs vrai, tu lis trop d'histoires et sûrement pas du meilleur genre. Tu n'as aucune chance d'être écoutée. (Gina, citée dans Schweighoffer, 1995, p. 96)

Les menaces étaient donc claires. En plus de lui demander de se taire, le père en profite pour culpabiliser la jeune fille et pour détruire le peu de confiance qu'il lui reste. Pour respecter cet ordre social et cet équilibre entre les membres de la famille, les victimes vont parfois donc préférer se taire plutôt que de risquer d'ébranler la pseudoharmonie qui règne (Dussy, 2009). En effet, Dussy (2015, p. 78) mentionne que « [...], la plupart du temps, les enfants incestés se montrent obéissants, il est rare qu'ils se plaignent de façon explicite ». Les conséquences du dévoilement seront discutées ultérieurement dans ce mémoire, mais il demeure que la personne qui dénonce l'abus d'inceste est souvent la personne qui sera pointée du doigt, même parfois plus que l'auteur des abus lui-même (Bullens et Duchâteau, 2010, p. 150). Il faut dire que la victime vit également une pression de la part de son agresseur afin de ne pas dénoncer les actes d'abus (Bullens et Duchâteau, 2010). Ces menaces et cette obligation de se taire amplifient l'isolement des jeunes

filles victimes. Le silence entourant l'inceste renforce le dysfonctionnement familial. Lorraine Rondeau raconte, dans son autobiographie, son enfance dans laquelle elle a été victime d'inceste par son père et l'impact que cela a eu sur la famille : « [...], une famille où l'agression sexuelle existe et persiste, sans être reconnue ni dénoncée, où l'abus est en quelque sorte normalisé, est une famille où il n'y a pas de sécurité véritable et qui ne peut transmettre à ses enfants la confiance, l'amour, l'intégrité, le respect. » (2017, p. 19) Lorraine (2017) raconte également comment elle peut aujourd'hui parler de son vécu, ce qui n'était pas le cas à l'époque. Dans son livre, elle explique que la peur et la méfiance l'ont empêchée de parler. Ses souvenirs sont flous, mais elle sait ce qu'elle a vécu. Elle a même décidé de s'ouvrir à ses enfants sur ce qu'elle avait vécu durant son enfance. Même des décennies plus tard, on lui demande de se taire. Lorsque la mère de Lorraine apprit qu'elle avait parlé de l'inceste à ses enfants, elle l'accusa de vouloir la détruire, elle et son conjoint, qui est également l'abuseur de Lorraine. Malgré les barrières qui peuvent empêcher ou du moins freiner les femmes victimes d'inceste et leur entourage à dévoiler, Dussy (2009) considère que le fait de sortir du silence est nécessaire pour les libérer de ce fardeau qu'est l'inceste.

Chapitre 3 : Conséquences de l'inceste vécu durant l'enfance à l'âge adulte

3.1. Conséquences psychologiques et émotionnelles

3.1.1. Culpabilité et honte

La culpabilité et la honte font partie des principales conséquences chez un grand nombre de femmes ayant été victimes d'inceste durant l'enfance (Gélinas, 1983; Hamel et al., 1989; Thompson, 2009; Bullens et Duchâteau, 2010; Robitaille et Tessier, 2010, Evans et Jehel, 2013; Pettersen, 2013; Datta et Terradas, 2020; Joseph, 2021). Selon le dictionnaire Larousse en ligne (s. d.a, s. p.), la culpabilité se définit comme le « sentiment de faute ressenti par un sujet, que celle-ci soit réelle ou imaginaire ». Le dictionnaire Larousse en ligne (s. d.b, s. p.) définit ensuite la honte comme le : « sentiment d'avoir commis une action indigne de soi, ou crainte d'avoir subi le jugement défavorable d'autrui ». Ces émotions très fréquentes chez les femmes victimes d'inceste ont des impacts sur l'estime de soi (Gélinas, 1983; Kennedy et Prock, 2018).

Les femmes victimes se sentent souvent coupables et responsables des actes incestueux ou de n'avoir rien dit pour que ça cesse (Cohen, 1983; Gélinas, 1983; Thompson, 2009; Eliacheff, 2021). Mazyoer et Sanchez (2015) affirment également que les jeunes filles peuvent ressentir de la culpabilité comme si elles avaient provoqué les actes incestueux ou qu'elles étaient responsables alors que ce n'est pas le cas. Une étude menée par le psychiatre Thomas A. Roesler et la psychologue Tiffany Weissmann Wind (1994) auprès de 228 femmes ayant vécu des abus sexuels durant l'enfance démontre également l'impact de la culpabilité chez les victimes. Ce sont 32,9 % de leurs participantes qui mentionnent avoir gardé le silence sur les abus à cause du sentiment de culpabilité (Roesler et Weissmann Wind, 1994, p. 333). Une des participantes raconte avoir reçu des commentaires désobligeants de la part d'un médecin qui ont augmenté son sentiment de culpabilité : « I was told I was a bad person, a whore, ugly, and stupid. I was blamed for shaming

the family. When I was thirteen I was treated for various infections. The doctor asked me every time as I entered his office, “Have you been letting those little boys touch you again?” » (Roesler et Weissmann Wind, 1994, p. 332) Camille Kouchner (2021) aborde beaucoup l’aspect de culpabilité dans son autobiographie *La familia grande*. Elle raconte être envahie par ce sentiment de culpabilité depuis qu’elle est enfant, surtout en gardant secret l’inceste vécu, envers les personnes les plus importantes dans sa vie, soit sa mère et ses meilleur-es ami-es de l’époque. Elle avait l’impression qu’elle devait mentir à sa mère et cela la remplissait de honte. Camille se sentait aussi coupable d’avoir « laissé faire » son beau-père et d’avoir alors, selon elle, « consenti » d’une certaine façon aux actes incestueux.

La honte peut ensuite entraîner d’autres conséquences comme des troubles alimentaires ou de l’abus de consommations de stupéfiants (Mazoyer et Sanchez, 2015). Mazoyer et Sanchez (2015, p. 186) traduisent la honte comme « l’horreur ressentie pour le corps vécu comme monstrueux et objet du “délit” du fait de l’introjection de la culpabilité du parent abuseur ». Camille Kouchner (2021) mentionne également dans son autobiographie qu’elle ressentait de la honte envers sa mère par rapport à l’inceste qu’elle a vécu par son père. Le chapitre suivant discutera des types d’intervention pour les femmes victimes d’inceste durant l’enfance, mais il demeure que l’intervention féministe, utilisée notamment dans les CALACS, vise spécifiquement à réduire ces symptômes de culpabilité et de honte (Bergeron et Hébert, 2006). En résumé, il a été démontré dans la littérature que la culpabilité et la honte sont parmi les principaux symptômes des femmes victimes d’inceste durant l’enfance, alors que ces sentiments devraient plutôt revenir à l’individu abuseur.

3.1.2. Trouble de stress post-traumatique

Selon l'Association canadienne pour la santé mentale (2016), le trouble de stress post-traumatique (TSPT) est considéré comme un enjeu de santé mentale qui survient après une exposition à un traumatisme. Plusieurs symptômes sont reliés au TSPT tels que les reviviscences, les cauchemars, les *flashbacks*, l'anxiété, le détachement, etc. (Zlotnick et coll., 1996; Hayez, 2009; Romano, 2012; Association canadienne pour la santé mentale, 2016). Selon Mazoyer et Sanchez (2015, p. 186), l'inceste correspond exactement à ce qui peut être considéré comme un trauma : « elle est effractante, soudaine, souvent répétée dans le temps, n'est pas subjectivable (innommable et indicible, elle confronte le sujet à l'horreur) et elle produit de l'énergie non-liée. » De plus, cette répétition des actes incestueux démontrée dans le chapitre précédent augmente le risque des symptômes de stress post-traumatique (Evans et Jehel, 2013). Les premiers symptômes du stress post-traumatique peuvent se déclencher durant l'enfance lorsque que l'agression « devient alors tout de suite un traumatisme psychique qui fait effraction dans le monde intérieur de l'enfant », selon le pédopsychiatre Jean-Yves Hayez (2009, p. 171). Cet auteur mentionne d'ailleurs l'impact que peut avoir le silence et le secret de l'inceste chez les enfants, déclenchant de l'anxiété interminable (Hayez, 2009). La culpabilité et la honte discutées précédemment peuvent également augmenter le risque de vivre le syndrome de stress post-traumatique chez les femmes victimes (Kennedy et Prock, 2018).

Les symptômes associés au trauma de l'inceste peuvent perdurer chez les femmes victimes à l'âge adulte (Chabert et Chauvin, 2005; Evans et Jehel, 2013; Shaked et coll., 2021). À la suite du dévoilement de l'inceste, les femmes pourraient par exemple se voir revivre les événements traumatiques au cours de la thérapie. Le fait de parler des événements, de l'âge auquel ils sont arrivés, de leurs détails, etc., risque de replonger les femmes dans ce traumatisme et peut ramener

des éléments qu'elles avaient involontairement ignorés ou mis de côté pour se protéger (Gélinas, 1983). Une étude de Lemieux et coll. (2019, p. 289) auprès de 479 femmes ayant vécu une agression sexuelle durant l'enfance démontre « qu'un nombre important de répondantes présente des manifestations de niveau clinique autant pour la dépression au cours de la dernière année (40 %) que pour le TSPT au cours du dernier mois (30 %) ». Les résultats de leur étude démontrent que pour les femmes qui ont répondu avoir un TSPT, les agressions sexuelles envers les enfants (ASE) présentaient un ou plusieurs des aspects suivants : « ASE impliquant une relation sexuelle forcée; plus d'un épisode d'ASE; ASE ayant débuté avant l'adolescence; un dévoilement ayant été perçu comme neutre ou nuisible; ASE s'inscrivant dans une continuité intergénérationnelle; abus physique, abus psychologique et négligence durant l'enfance tentatives de suicide à l'adolescence. » (Lemieux et coll., 2009, p. 290) En somme, comme la littérature scientifique le démontre, de nombreuses femmes ayant vécu de l'inceste durant l'enfance vivent avec un TSPT, qui commence parfois dès l'enfance et se poursuit pendant des décennies, une situation qui a d'importantes conséquences négatives dans leur vie quotidienne.

3.1.3. Impacts sur la mémoire et les souvenirs

Vivre un événement traumatique tel que l'inceste peut provoquer des impacts sur la mémoire et les souvenirs de la victime (Herman, 1987; Dussy, 2009; Gorgan, 2011; Wolf et Nochajski, 2013; Lawson et Akay-Sullivan, 2020; Pietri et coll., 2020). En effet, l'enfant victime d'inceste peut, pour se protéger, se distancer complètement de l'événement traumatique et donc l'oublier complètement (Rondeau, 2017, p. 31). La perte de mémoire en lien avec les souvenirs traumatiques tels que les abus sexuels durant l'enfance peut agir comme un mécanisme de défense psychique que se crée l'enfant pour se protéger des événements traumatiques (Dussy, 2009; Wolf et Nochajski, 2013, Lawson et Akay-Sullivan, 2020). L'anthropologue Dorothee Dussy (2009,

p. 129) mentionne d'ailleurs qu'elle a rencontré « de nombreuses victimes d'inceste qui ont été et restent encore sous le coup de l'amnésie de l'inceste qu'elles ont vécu ». Selon les victimes qu'elle a côtoyées dans son parcours, Dussy (2009) mentionne que certaines acceptent de ne pas se souvenir de tout. Elle l'explique de cette façon : « l'événement occulté se présente alors, dans la vie quotidienne de ces personnes, un peu comme un iceberg dont pas un morceau n'affleure : ils y achoppent de façon inexplicable, sans que les outils habituels (raisonnement logique, savoir rationnel) les aident à y voir plus clair. » (Dussy, 2009, p. 129) Ces femmes doivent alors se reconstruire en portant en elles des émotions et des sensations des événements traumatiques vécus (Herman, 1987; Dussy, 2009; Gorgan, 2011).

À l'âge adulte, il arrive parfois que les souvenirs refassent surface à la suite d'un élément déclencheur (Rondeau, 2017). Cet élément déclencheur est décrit par Lorraine Rondeau (2017, p. 32), comme « un événement qui survient à un moment où nous sommes particulièrement fragiles, un événement choc qui fait écho au passé ou tout simplement une démarche de croissance qui éveille notre corps, nos émotions profondes, qui dénoue nos blocages ». Dans son autobiographie, Lorraine Rondeau (2017, p. 36) raconte la mémoire du corps qui lui a rappelé les événements traumatiques vécus durant l'enfance :

Pendant des années, je pouvais parler d'événements qui étaient survenus dans mon enfance sans me sentir vraiment concernée, comme si c'était l'histoire de quelqu'un d'autre. Puis, soudain, l'émotion me traversait. J'avais l'impression que mon corps allait flancher, qu'il ne pouvait pas contenir ce que je ressentais. Ce n'était plus la tête qui se souvenait, c'était le corps tout entier.

C'est d'ailleurs à l'aide de la thérapie que cette dernière raconte avoir tenté de reprendre le pouvoir (*empowerment*) sur les événements vécus et retrouver sa mémoire. Elle a alors pris la décision

d'accepter de connaître la vérité et d'être confrontée à sa mémoire et à ces souvenirs souffrants. Toutefois, il devient difficile pour Lorraine de différencier les vrais souvenirs de ceux qu'elle pense parfois s'être créés. La gravité des gestes la pousse parfois à douter de la véracité de ses souvenirs (Rondeau, 2017, p. 37). Dans une entrevue vidéo pour le quotidien français *La Voix du Nord* (2021), Hélène, victime d'inceste durant l'enfance, raconte avoir tout oublié des dix premières années de sa vie. C'est à la suite d'une sortie au supermarché, au contact de l'odeur de tomates, que tous ses souvenirs et les images des actes incestueux qu'elle a vécus ont commencé à refaire surface. Elle avait 33 ans à ce moment-là. Elle s'est alors souvenue d'un événement incestueux alors qu'elle n'avait que 3 ans dans la serre de son grand-père où il y avait des plants de tomates. Le témoignage d'Hélène démontre encore une fois la forte capacité du cerveau et du corps à oublier, pendant des années, pour se protéger. C'est également le cas de Colette, qui raconte dans une entrevue pour France 24 (2021) qu'elle est sortie de son amnésie au regard de son passé incestueux à 42 ans lorsque son fils lui a mentionné avoir pris une douche avec son grand-père, soit son propre père et agresseur. Elle mentionne que ce ne sont pas tous les souvenirs qui reviennent en même temps. Somme toute, bien que l'inceste puisse avoir des impacts sur les souvenirs et la mémoire, et que cela puisse être confrontant et déstabilisant, les femmes doivent pouvoir garder confiance en leur vécu et en leurs sentiments. C'est d'ailleurs ce qui est démontré en intervention féministe où les intervenantes accompagnent les femmes à accepter qu'il y ait certains moments de leur enfance qui leurs échappent.

3.2. Conséquences sur la sexualité

Le modèle conceptuel de Finkelhor et Browne (1985) nomme qu'un des effets à long terme les plus importants de l'inceste est « la sexualisation traumatisante ». Par « sexualisation traumatisante », les auteurs réfèrent à un développement inapproprié et dysfonctionnel de la

sexualité des enfants à la suite d'un abus sexuel (Finkelhor et Browne, 1985, p. 531). Vivre de l'inceste peut également avoir des conséquences plus générales sur la sexualité des femmes victimes (O'Hare et Taylor, 1983; Chabert et Chauvin, 2005; Thompson, 2009; Gérard, 2014; Datta et Terradas, 2020; Denis et coll., 2020). Cela peut s'expliquer par le fait qu'en ayant été victimes d'inceste durant l'enfance, les jeunes filles, pour se protéger lors des événements incestueux, pouvaient se déconnecter complètement de leur sexualité et ainsi éviter toute forme d'excitation sexuelle (Cohen, 1983). Ce moyen de défense peut perdurer à l'âge adulte dans les relations sexuelles pourtant consentantes (Cohen, 1983, p. 159). Selon Cohen (1983), il se pourrait que ces femmes ne rencontrent pas ces difficultés sexuelles en début de relation avec un-e nouveau-elle partenaire, mais qu'elles apparaissent au fur et à mesure qu'elles s'impliquent émotionnellement dans la relation. Cela peut avoir plusieurs conséquences sur la santé sexuelle des femmes, telles que des formes d'aversion pour la sexualité, la présence de *flashbacks* des agressions, des effets physiques comme le vaginisme ou la difficulté à avoir un orgasme, ou encore des attitudes négatives envers la sexualité ou leur corps (Hamel et coll., 1989, p. 58). Mazoyer et Sanchez (2015, p. 187) démontrent d'ailleurs qu'un acte sexuel peu plaisant pourrait être attribué au fait que « l'image paternelle se superposerait à l'image masculine » dans le cas d'un vécu d'inceste paternel. La haine envers les hommes parfois développée par certaines femmes ayant vécu de l'inceste durant l'enfance et lorsque l'agresseur était un homme peut également influencer les relations conjugales ainsi que l'orientation sexuelle des femmes. En associant la figure masculine comme menaçante et insécurisante, certaines femmes pourraient alors se tourner vers des relations avec d'autres femmes (Cohen, 1983, p. 159). Je me permets d'ajouter que malgré cet enjeu, le plus important, selon moi, demeure que les femmes se sentent confortables et bien dans leur orientation sexuelle. Si ces dernières éprouvent du désir et de l'attirance envers les autres femmes, alors c'est tout ce qui importe. Nous ne pouvons donc pas réduire le lesbianisme ou la bisexualité à un

traumatisme sexuel, bien que l'inceste et les agressions sexuelles puissent avoir des impacts sur l'orientation et les choix sexuels comme certaines études le démontrent. En somme, la littérature scientifique a démontré que l'inceste peut avoir des effets néfastes sur la vision de son corps et la sexualité. Il peut être frustrant et contraignant de rencontrer ces difficultés, plus particulièrement lorsque les femmes veulent avoir des relations sexuelles avec un-e partenaire, d'où l'importance de normaliser ces conséquences et d'intervenir pour diminuer leurs impacts.

3.3. Conséquences sur la grossesse et la maternité

L'inceste peut également avoir des conséquences au niveau de la grossesse et de la maternité (Chabert et Chauvin, 2005; Rainelli et al., 2012; Mazoyer et coll., 2013; Vandelet et coll., 2015). Les femmes ayant vécu l'inceste durant l'enfance seraient plus à risque de rencontrer des difficultés autant pendant la grossesse et l'accouchement que dans leur parentalité (Mazoyer et coll., 2013; Vandelet et al., 2015). Au moment de comprendre qu'elles portent un enfant, certaines femmes peuvent alors développer de l'angoisse ainsi que des impulsions violentes (Chabert et Chauvin, 2005; Rainelli et al., 2012; Mazoyer et coll., 2013; Vandelet et coll., 2015). Lors de la grossesse, certaines femmes peuvent ressentir de l'ambivalence envers leur bébé en raison des changements que la grossesse apporte à leur corps (Chabert et Chauvin, 2005; Rainelli et al., 2012; Vandelet et coll., 2015). Pendant la grossesse, Rainelli et coll. (2012, p. 357) mentionnent que, sans que le dégoût et l'inconfort soient dirigés directement envers l'enfant qu'elles portent, certaines femmes peuvent parfois sentir que « la présence, dans leur corps, d'un autre corps partiellement "étranger" est une nouvelle expérience venant faire écho au traumatisme antérieur vécu ». Dans son autobiographie, Lorraine Rondeau (2017) mentionne d'ailleurs que ses grossesses ont été des événements clés en lien avec son corps et que ces dernières ont poussé son corps à être en état d'alerte. La grossesse et l'accouchement sont parfois des événements déclencheurs de souvenirs

enfouis, du silence conservé pendant des années (Dussy, 2009; Vandelet et al., 2015). Chabert et Chauvin (2005, p. 65) mentionnent également que le personnel soignant qui incite les femmes à toucher, prendre, ou allaiter leur enfant à la suite de l'accouchement peut également brusquer les femmes. Rainelli et coll. (2012, p. 359) expliquent d'ailleurs qu'il est parfois impossible pour ces femmes d'accoucher par voie naturelle, car l'idée de l'accouchement « par voie basse » est trop effrayante. D'où l'importance d'une équipe d'obstétrique qui laisse aux femmes une certaine liberté de gérer leur corps et de garder un certain contrôle envers les démarches de la grossesse, notamment les examens gynécologiques nombreux qui peuvent paraître intrusifs, et l'accouchement, comme diminuer le nombre d'employés médicaux dans la salle d'accouchement (Rainelli et coll., 2012).

Pour ce qui est de la parentalité, une fois à l'âge adulte, les femmes qui ont été parentifiées durant l'enfance, par exemple, pourraient se voir surchargées et épuisées des différentes tâches parentales (Gélinas, 1983). Elles pourraient également avoir des inquiétudes en lien avec les traitements qu'elles devront donner à leur enfant, qui pourraient leur paraître comme des actes incestueux (Rainelli et coll., 2012; Mazoyer et Sanchez, 2015). Ces inquiétudes peuvent être représentées par la peur d'agresser l'enfant en lui octroyant des soins de bases (Chabert et Chauvin, 2005; Rainelli et al., 2012) comme en lui donnant le bain ou en changeant sa couche (Vandelet et coll., 2015). Les difficultés en lien avec la parentalité peuvent également apporter un sentiment de honte chez ces femmes qui ne considèrent pas être en mesure d'élever et de s'occuper adéquatement de leurs enfants (Rainelli et coll., 2012).

Si certaines femmes victimes d'inceste durant l'enfance éprouvent de nombreuses difficultés et appréhensions quant à leur capacité à prendre soin de leurs enfants, d'autres se sentent surinvesti dans leur parentalité, et ce, en fonction des expériences d'inceste vécues durant leur

propre enfance. Par exemple, une étude canadienne par Kreklewetz et Piotrowski (1998) a été réalisée auprès de 16 mères ayant vécu de l'inceste durant l'enfance. Les résultats de cette étude démontrent que la majorité de ces femmes se sentent très protectrices et investies envers leurs enfants. C'est également un aspect qui est mentionné par Vandelet et coll. (2015) qui nomment le besoin de surprotection et l'angoisse chez les mères qu'il puisse arriver quelque chose à leurs enfants. Cinq des sept participantes qui étaient mariées lors de la recherche ont mentionné ressentir des doutes et de l'ambivalence envers leur conjoint lorsque leur fille était en période de préadolescence. Une des participantes mentionne d'ailleurs :

Be ever vigilant, always, even if you don't want to even consider it you have to be vigilant even at home in some kind of way . . . you can't assume that you can trust anyone . . . my husband would die if he thought that I had even the remotest thought in that direction but. . . It's nice to be trusting . . .but . . .but . . .and I'll leave that but in there. (Participante victime d'inceste, citée par Kreklewetz et Piotrowski, 1998, p. 1309)

Un bon nombre de participantes ont également mentionné être très protectrices envers leurs jeunes filles de peur qu'elles subissent des abus à leur tour (Kreklewetz et Piotrowski, 1998).

Rainelli et coll. (2012) mentionnent que l'accompagnement et le soutien de l'entourage sont très importants pour les femmes lors de la grossesse et à la suite de l'accouchement. De plus, la majorité des femmes rencontrées dans l'étude de Kreklewetz et Piotrowski (1998) ont rapporté que le fait de continuer d'aller chercher de l'aide de la part d'intervenantes sociales en lien avec ce qu'elles ont vécu durant l'enfance a plusieurs bienfaits sur la relation avec leurs enfants (Kreklewetz et Piotrowski, 1998). La plupart des participantes rapportent avoir reçu de l'aide par la thérapie, les groupes de parents ou en s'informant sur la littérature en lien avec le sujet (Kreklewetz et Piotrowski, 1998). Une des participantes mentionne :

I think throughout [my early years as a parent] I wasn't experiencing a whole lot of feelings; everything was pretty numb. . . I think I was chronically depressed . . . couldn't deal with issues that were happening and my own feelings were just so far away and inaccessible. When I started in counseling . . . the experience of having feelings was so bizarre, it was wonderful, but it was really bizarre, because I just didn't remember having feelings like that . . . so when I think back to when the kids were young, it's difficult to remember first of all and second of all I think that if I could get my memory back there at all I don't think I'd find a whole lot in terms of feelings because it was like a crime, you go sort of with blinders on and you just survived and they [children] suffered from that too because that's where I was in emotional withdrawal, where I wasn't really accessible. (Kreklewetz et Piotrowski, 1998, p. 1308)

Vandelet et coll. (2015) concluent également leur recherche en notant l'importance d'un suivi thérapeutique préventif pour les femmes ayant vécu des abus sexuels durant l'enfance lors de la grossesse et en préparation à l'accouchement et à la parentalité. En résumé, il a été démontré par plusieurs auteur-es que l'inceste peut avoir des conséquences sur la grossesse et la maternité. Cela étant dit, le vécu d'inceste n'empêche pas de remplir son rôle adéquatement. Le recours à des intervenantes sociales et à du personnel médical sensibilisé peut être d'une grande aide.

3.4. Conséquences relationnelles sur le plan conjugal

En plus des conséquences énumérées précédemment, l'inceste peut également affecter les relations conjugales des femmes victimes (Cyr et coll., 2002; Daigneault et al., 2009; Thompson, 2009; Gérard, 2014; Sanchez et coll., 2014; Datta et Terradas, 2020). Les femmes victimes d'inceste « auraient moins de chances d'être mariées, sembleraient entretenir moins de contacts avec les amis et la famille éloignée, et diraient avoir moins de soutien émotionnel de la part des

amis, de la famille éloignée et du conjoint » (Datta et Terradas, 2020, p. 3). L'étude de Daigneault et coll. (2009) démontre également que les femmes victimes d'abus sexuels durant l'enfance sont plus sujettes à être victimes de violence conjugale (psychologique, physique et sexuelle). L'analyse de la psychologue Clémentine Gérard au centre SOS Enfants-ULB à Bruxelles se concentre sur les conséquences des abus sexuels durant l'enfance sur la vie conjugale des victimes à l'âge adulte. Les résultats de son analyse démontrent que 60 % des participantes « vivent une situation d'isolement sur le plan conjugal au moment de leur prise en charge [par les intervenantes du centre SOS Enfants-ULB à Bruxelles] » (Gérard, 2014, p. 42). Parmi ce nombre de femmes, 20 % nomment même ne jamais avoir été dans une relation durable (Gérard, 2014, p.42). Gérard (2014) explique que le fait que l'inceste soit majoritairement commis par un proche de la victime durant l'enfance fait en sorte que le sentiment de sécurité et de confiance envers autrui peut être difficile à reconstruire dans les relations futures. Les participantes de l'étude de Gérard (2014, p. 43) nomment entre autres choses la difficulté à avoir confiance en leur partenaire, la méfiance dans leur relation, la peur de revivre une trahison, la difficulté à affirmer leurs limites, une immaturité émotionnelle et/ou une hypersensibilité qui peut créer des conflits ou des malentendus dans la relation, une dépendance affective et des risques de revictimisation. Les victimes d'abus sexuels durant l'enfance ont souvent tendance à se tourner vers des relations toxiques, parfois inconsciemment (Gérard, 2014). Gérard (2014, p. 43) explique que « nous avons tendance à rejouer une situation connue même si celle-ci est destructrice, car elle sera toujours moins angoissante que l'inconnu, le vide ». C'est également ce que concluent Chabert et Chauvin (2005), qui notent que les femmes ayant vécu un abus sexuel durant l'enfance peuvent avoir de la difficulté à accepter la sexualité comme quelque chose de sain. L'inceste peut amener ces femmes à choisir des relations amoureuses « toxiques » parce qu'elles auraient développé une mauvaise interprétation des attitudes saines dans des relations amoureuses (Mazoyer et Sanchez, 2015). Sur le site internet de

La Traversée, un organisme à but non lucratif venant en aide aux victimes d'agression sexuelle à Kamouraska (Québec), une survivante témoigne :

En quittant la maison alors que j'étais adolescente, je me suis retrouvée tout de suite dans une relation amoureuse abusive et violente où j'ai failli y laisser ma vie. Voyez-vous, les abus et la violence engendrent des comportements destructifs et modifient la perception qu'on a ensuite des relations humaines. Ces actes répétitifs ont affecté gravement l'espoir d'une autre vie plus joyeuse. On pense alors que le bonheur c'est pour les autres. On endure la souffrance. Jusqu'à ce qu'on en puisse plus. (Marie-Karina, citée par La Traversée, s. d., s. p.)

Le fait que l'inceste soit un événement qui arrive au sein de la famille et que ces actes constituent généralement une trahison joue beaucoup sur la représentation que les femmes se font des relations saines et sécurisantes (Gélinas, 1983). Gélinas (1983) et Cohen (1983) mentionnent d'ailleurs que les femmes iront souvent consulter des thérapeutes pour ces difficultés relationnelles et que c'est lors de ces thérapies que le vécu d'inceste ressortira. Il se peut également que les femmes transmettent les dysfonctionnements familiaux de leur famille d'origine dans leur nouvelle relation et dans la famille qu'elles bâtissent avec leur partenaire (Gélinas, 1983). Au-delà des conséquences relationnelles sur le plan conjugal, il peut y avoir des conséquences relationnelles sur le plan professionnel, familial (avec la famille d'origine), amical, social, etc. Toutefois, il ne semble pas y avoir beaucoup d'études sur ces conséquences pour le moment. Dans mon rôle comme intervenante dans un CALACS au cours de la dernière année, j'ai constaté à plusieurs reprises que les femmes vivent de nombreuses conséquences de l'inceste au regard des diverses relations qu'elles ont dans leur vie. Il arrive que des femmes doivent se retirer de certains milieux de travail et de certaines relations professionnelles pour prendre soin de leur santé mentale, mettre fin à

certaines relations amicales parce qu'elles leur demandaient trop d'énergie, etc. Les événements incestueux arrivés durant l'enfance engendrent donc plusieurs conséquences qui affectent le quotidien des femmes.

3.5. Conséquences du dévoilement au regard de l'inceste

3.5.1. Impacts positifs du dévoilement

Le dévoilement peut représenter une étape importante et essentielle pour les femmes victimes d'agressions à caractère sexuel (Jonzon et Lindblad, 2004; Ullman, 2010; Tener et Murphy, 2015; Souffrant, 2019; Martinez et coll., 2021; Shaked, 2021). Le dévoilement peut avoir des impacts positifs sur les victimes et les libérer du fardeau de porter seules ces événements traumatiques. Le mouvement *Me Too* et les vagues de dénonciation telles que #Agressionnondénoncée ou #Balancetonporc, permettent aux femmes de se libérer en dévoilant. Ullman (2010, p. 44) mentionne quatre raisons communes qui amènent les survivantes d'agressions sexuelles à vouloir dévoiler les agressions vécues à la police : a) le fait de recevoir de l'aide et des soins médicaux au besoin, b) le fait de vouloir prévenir de futurs crimes envers elles-mêmes ou les autres, c) le fait de punir l'agresseur et d) le fait de simplement vouloir rapporter le crime aux autorités. D'ailleurs, l'article de Tener et Murphy (2015) démontre que les dévoilements à l'âge adulte pourraient avoir plus d'effets positifs que ceux durant l'enfance, car il est davantage réfléchi et préparé. Le fait de dévoiler les abus peut également être une façon de reprendre un contrôle sur les événements incestueux (Tener et Murphy, 2015; Shaked, 2021). Cependant, alors que certaines victimes ressentent le besoin de dévoiler, d'autres préfèrent ne pas s'ouvrir sur cet événement traumatique (Dussy, 2009). Il importe toutefois de préciser que selon plusieurs auteur-es, le dévoilement peut représenter une étape importante dans le rétablissement des femmes victimes d'inceste lorsqu'il est bien reçu (Dufour et coll., 2000; Herman, 2000; Hill, 2003; Thériault et coll.,

2003; Ullman, 2010, Martinez et coll., 2021). Durant l'enfance, dans le cas où la victime a des frères et sœurs, le dévoilement peut également agir comme une façon de les protéger du risque d'être victimes à leur tour d'un abus (O'Hare et Taylor, 1983; Tener et Murphy, 2015; Morrison et coll. 2018; Shaked, 2021). Selon Lorraine Rondeau (2007), survivante d'inceste, le fait de dévoiler et d'être validée par ses proches a été très aidant dans la reconstruction de ses souvenirs et de son vécu.

L'étude suédoise de Jonzon et Lindblad (2004, p. 195) auprès de 123 femmes démontre que les femmes qui avaient un bon soutien social étaient enclines à dévoiler les abus vécus durant l'enfance à au moins cinq personnes de leur cercle social. Des participantes de cette étude (2004, p. 194), 32 % ont dévoilé durant l'enfance alors que 68 % ont attendu à l'âge adulte. La majorité de ces femmes ont connu une réponse positive à la suite de leur premier dévoilement (52 % chez celles qui ont dévoilé durant l'enfance et 85 % chez celles qui ont dévoilé à l'âge adulte). Une autre étude rapportée par Martinez et coll. (2021) auprès de 439 femmes ayant vécu des agressions sexuelles avant l'âge de 18 ans démontre que le dévoilement peut être associé à la résilience de ces femmes. Leur étude démontre toutefois que lorsque le dévoilement est mal reçu ou perçu comme peu aidant, les femmes sont moins susceptibles de démontrer de la résilience. D'où l'importance, selon les auteurs, d'étudier davantage l'expérience du dévoilement plutôt que le fait d'avoir déjà dévoilé ou non. L'étude de Martinez et coll. (2021) fait ressortir l'importance de considérer l'environnement des femmes et non seulement les facteurs individuels pour penser le dévoilement et la résilience.

3.5.2. Impacts négatifs du dévoilement

Par ailleurs, le dévoilement peut également être accompagné d'impacts négatifs (Carlson et coll., 2006; Dussy, 2009; Bullens et Duchâteau, 2010; Romano, 2012). La majorité des enfants

ayant vécu des abus sexuels ne dévoilent qu'à l'âge adulte (Jonzon et Lindblad, 2004; O'Leary et al., 2010; Hunter, 2011; McElvaney, 2015; Tener et Murphy, 2015; Reitsema et Grietens, 2016; Datta et Terradas, 2020; Martinez et coll., 2021). L'anthropologue Dorothée Dussy (2009) explique d'ailleurs cette tension qui existe entre le fait de garder ce fardeau pour soi ou de le partager à quelqu'un de confiance. Certains facteurs préviennent le dévoilement. La peur de ne pas être crue ou comprise, d'être punie ou même de recevoir des menaces de la part de l'agresseur peuvent être des barrières à vouloir dévoiler (Hunter, 2011; McElvaney, 2015; Reitsema et Grietens, 2016; Kennedy et Prock, 2018; Lawson et Akay-Sullivan, 2020; Martinez et coll., 2021; Shaked et coll., 2021). Dans le cas de l'inceste, le fait que l'agresseur soit souvent un proche de la famille ou un membre direct de la famille influence également la possibilité de dévoiler (Reitsema et Grietens, 2016). L'enfant peut également craindre de ne pas être pris au sérieux ou ne pas être cru. Certains adultes auront tendance à banaliser la situation d'inceste en préférant ne rien dire plutôt que de risquer de « traumatiser » l'enfant en abordant le sujet (Romano, 2012). Un dévoilement qui est mal reçu, qui n'est pas cru, qui est remis en question ou qui démontre une réaction de dégoût, par exemple, peut donner suite à plusieurs symptômes néfastes chez les femmes qui dévoilent (O'Leary et coll., 2010; Tener et Murphy, 2015). Dans son livre *Talking about sexual assault : Society's response to survivors*, Sarah E. Ullman (2010) revient d'ailleurs sur la pression qui pèse sur les victimes d'agressions sexuelles à dénoncer à la police. Son ouvrage illustre le climat de *victim-blaming* présent dans la société américaine, alimenté par la culture du viol dont je discutais dans le premier chapitre, qui a tendance à mettre la faute sur la victime en remettant en question ses intentions avant l'agression, par exemple. Les discours de la société et des médias en lien avec la culture du viol, entre autres, augmentent le risque des victimes de se faire blâmer des actes incestueux ou même de douter elles-mêmes des souvenirs d'inceste (Kennedy et Prock, 2018; Shaked, 2021).

Un témoignage anonyme publié par le site internet du RQCALACS (s. d.c, s. p.) mentionne : « Je n'ai pu avoir ni la compassion ni le soutien que je recherchais de la part de mon entourage, parce qu'ils ne savent pas ce que j'ai réellement vécu, et surtout pas comment je le vis encore aujourd'hui. » Lorsqu'une jeune fille fait un dévoilement, il peut arriver que cette dernière ne soit pas prise au sérieux et que l'on n'y donne pas suite (Gilloots, 2008). C'est d'ailleurs ce que croyait cette survivante qui se confie dans un témoignage anonyme sur le site internet du CALACS de Chaudière-Appalaches (s. d., s. p.) : « J'aurais pu en parler. Pourquoi ne pas l'avoir dit à maman? Elle m'aurait soutenue. Ou à une amie? Elle aurait essayé de m'aider. Cependant, la peur du jugement et de ne pas être crue était difficile ». Une des particularités de l'inceste est que la jeune fille qui dévoile considère qu'elle risque de briser la famille ou du moins de causer un déséquilibre (Thompson, 2009; Bullens et Duchâteau, 2010). Un autre témoignage anonyme publié également sur le site internet du CALACS de Chaudière-Appalaches indique : « Ma grand-mère connaissait la nature des agressions sexuelles que je subissais. Elle n'a rien fait. Elle ne l'a jamais mentionné à mes parents ni aux parents de mon agresseur ». L'adulte qui devait la protéger a plutôt trahi sa confiance et son sentiment de sécurité. En somme, le dévoilement peut être quelque chose de libérateur et de bénéfique, alors qu'il peut également être difficile et revictimisant si le contexte de dévoilement n'est pas soutenant, par exemple si la victime est blâmée, pas crue, etc. Cela peut être source de grande anxiété pour les femmes ayant vécu l'inceste durant l'enfance et c'est d'ailleurs pourquoi les intervenantes des centres désignés tels que les CALACS sont outillées pour recevoir ces dévoilements. Dans le prochain chapitre, il sera question des différents types d'intervention féministe ainsi que des outils et des méthodes d'intervention des femmes qui interviennent auprès des survivantes d'agressions sexuelles, y compris l'inceste.

Chapitre 4 : Intervention féministe et violences sexuelles

4.1. Les fondements de l'intervention féministe

Les mouvements et théories féministes des années 1970-1980 discutés dans le premier chapitre revendiquaient des interventions spécialisées pour les femmes qui prendraient en compte les oppressions dont elles étaient victimes ainsi que le sexisme qui était présent en thérapie (Corbeil et coll., 1983; De Koninck, 1994; Damant, 1996; Coderre et Hart, 2003; Corbeil et Marchand, 2010b; Bayer et coll., 2018). C'est dans ce contexte, dans les années 1980, que l'intervention féministe a vu le jour au Québec par le biais de groupes de femmes et d'intervenantes sociales (Corbeil et Marchand, 2010b; Dagenais, 2015). Cette nouvelle méthode d'intervention permettait de tendre vers des rapports égalitaires et de redonner le pouvoir aux femmes, bref de favoriser leur *empowerment* (Corbeil et coll., 1983; Coderre et Hart, 2003; Corbeil et Marchand, 2010a; Bayer et coll., 2018). De Koninck et coll. (1994, p. 158) énoncent les fondements de l'intervention féministe comme une façon de « susciter une prise de conscience des dimensions collectives de la situation vécue individuellement par les femmes, visant ainsi à la fois des changements individuels et des changements collectifs et sociaux ». Autant les maisons d'hébergement pour les femmes victimes de violence conjugale que les centres spécialisés pour les femmes victimes de violences sexuelles insistent sur la dimension genrée de la violence sexuelle (De Koninck, 1994). Selon l'Institut national de santé publique du Québec (2022), « dans plus de 9 cas sur 10, l'auteur présumé de l'agression sexuelle est un garçon ou un homme ». Cela indique l'importance d'une intervention adaptée qui prend en compte les réalités des femmes et leur oppression structurelle.

L'intervention féministe est une des méthodes d'intervention les plus utilisées auprès des femmes qui vivent des violences dans les milieux de femmes (De Koninck et coll., 1994). Selon Christine Corbeil et Isabelle Marchand (2010c), les objectifs principaux de l'intervention féministe

sont de soutenir les femmes dans leurs démarches tout en respectant leur rythme, de créer un lien de confiance avec elles, d'utiliser l'*empowerment* dans l'intervention, de prendre en compte les multiples systèmes d'oppression qui influencent leur vécu, de demeurer dans des rapports égalitaires, d'encourager les femmes à s'unir pour briser l'isolement et de maintenir un esprit de lutte et de revendication pour des changements sociaux et individuels pour les femmes. Plutôt que de se pencher sur les dysfonctionnements familiaux, l'intervention féministe se penche davantage sur les relations de pouvoir entre les hommes et les femmes ainsi que sur le concept de contrôle que les hommes ont dans la structure familiale traditionnelle (Dominelli, 1989). Le concept d'*empowerment* présenté dans le premier chapitre se retrouve également au centre de l'intervention féministe. C'est une méthode d'intervention qui permet à l'intervenante de redonner le pouvoir aux femmes dans un espace sans jugement et qui permet aux femmes d'être elles-mêmes (Corbeil et al., 1983; Coderre et Hart, 2003; Dagenais, 2015; Corbeil et Marchand, 2010c). Redonner le pouvoir aux femmes permet également de leur refléter leurs forces et leurs habiletés ainsi que leur résilience en tant que survivantes d'agression à caractère sexuel (Corbeil et al., 1983; Coderre et Hart, 2003; Dagenais, 2015; Corbeil et Marchand, 2010c). Selon Dominelli (1989, p. 302), l'*empowerment* peut se présenter de quatre façons dans l'intervention féministe auprès des femmes et des enfants victimes de violences sexuelles. Tout d'abord, en offrant un soutien individuel pour allouer aux femmes un moment pour se recentrer sur elles-mêmes et reprendre le contrôle sur leur vie. Ensuite, l'*empowerment* peut être favorisé en utilisant les thérapies de groupe pour offrir la chance aux femmes de briser l'isolement, de s'entraider et de se sentir comprises. Puis, il peut être pertinent, dans les groupes de thérapies, d'amener les femmes à voir les divisions sociales qui les différencient ainsi que la façon dont ces divisions influencent leur expérience. En d'autres mots, il s'agit de les amener à prendre conscience que l'âge, l'orientation sexuelle, l'origine ethnique ou religieuse peuvent jouer un rôle sur le vécu et les expériences des femmes et que les expériences

d'agressions sexuelles et d'inceste diffèrent en fonction des identités et oppressions spécifiques que vivent chacune des femmes. Enfin, l'*empowerment* peut passer par le fait de réclamer au système judiciaire et médical des traitements plus respectueux et sensibles aux vécus des femmes. Dominelli (1989) critique le manque de sensibilité dont font preuve certain-es policier-ières ou certain-es membres de la justice lorsque les femmes dénoncent ou sont interrogées en lien avec leur agression. Tout au long du processus d'intervention féministe, les femmes reconnaissent qu'elles ne sont pas seules à être victimes et qu'il ne s'agit pas seulement d'un problème personnel, mais bien d'une problématique sociale qui affectent toutes les femmes.

L'intervention féministe présentée notamment dans les CALACS vise également à amener les femmes à redonner la responsabilité des agressions à l'agresseur (Bergeron et Hébert, 2006). Pour déresponsabiliser les femmes victimes des agressions vécues, les intervenantes amènent les femmes à voir les différents schèmes stratégiques utilisés par les agresseurs (Bergeron et Hébert, 2006). L'intervention féministe prend également en compte le processus de dévictimisation qui est « une démarche de reprise de pouvoir collectif et individuel » (Prud'homme, 2011, p. 186). Le processus de dévictimisation vise également à amener les femmes à se voir comme des personnes résilientes plutôt que comme des victimes (Thompson, 2009). Les multiples conséquences énumérées dans le chapitre précédent font partie des raisons qui motivent les femmes à aller vers des services tels que les CALACS. Tout comme le mentionne Damant (1996), parfois, ce ne sont plus tant les abus en soi qui préoccupent les femmes, mais bien toutes les conséquences qui s'en suivent et qui ont des impacts directs dans leur vie quotidienne. En résumé, l'intervention féministe qui a vu le jour dans les dernières décennies est maintenant implantée dans plusieurs ressources en violence sexuelle et conjugale envers les femmes. La section suivante présente l'intervention

féministe sous différentes formes, soit l'intervention individuelle, l'intervention de groupe et l'intervention communautaire et sociale.

4.2. Les types d'intervention féministe

4.2.1. Intervention individuelle

En ce qui concerne l'intervention individuelle, elle permet un premier contact avec les femmes victimes d'agressions sexuelles. Ceci permet de répondre aux besoins des femmes d'être entendues, d'être crues et d'être comprises (Bergeron, 2006; Gilloots, 2008). L'intervenante accompagne les femmes à définir elles-mêmes leurs objectifs (Coderre et Hart, 2004; Bergeron, 2006). De plus, c'est l'occasion pour les femmes de pouvoir exprimer leurs besoins ainsi que leurs désirs ouvertement (Corbeil et coll., 1983; Bergeron, 2006). L'intervenante peut également accompagner les femmes à accepter qu'elles ont aussi droit au plaisir, malgré qu'elles aient vécu des traumatismes en lien avec leur sexualité (Corbeil et coll., 1983). C'est une occasion de leur redonner possession de leur corps et de leur sexualité (Corbeil et coll., 1983).

Dans le contexte des CALACS, l'intervention auprès des femmes comprend un contrat clair entre elles et leur intervenante qui se base sur leurs besoins et leurs attentes individuels (Robitaille et Tessier, 2010). Au début du suivi, l'intervenante discute avec les femmes des bases de l'intervention féministe et de la vision des CALACS (Robitaille et Tessier, 2010). C'est également le moment d'indiquer que l'intervenante joue un rôle d'accompagnante et que ce sont les femmes qui sont responsables de prendre les décisions. Les objectifs qui sont fixés en début de suivi sont réévalués au cours des semaines pour voir si les femmes sont satisfaites de la direction que leur suivi prend ainsi que des progrès qu'elles accomplissent avec leur intervenante (Robitaille et Tessier, 2010). Les suivis individuels au CALACS permettent aux femmes d'extérioriser toutes

leurs émotions, en passant par la colère, la haine, la tristesse ou la culpabilité (Robitaille et Tessier, 2010). Dans le cas des CALACS, par exemple, la plupart du temps les femmes sont invitées à faire un suivi individuel avant de se joindre à un groupe. Selon mon expérience dans un CALACS au cours de la dernière année, les suivis individuels pouvaient aller jusqu'à environ une vingtaine de rencontres sur une base hebdomadaire avec les femmes. Ces suivis individuels peuvent, par exemple, inclure les accompagnements médicaux et judiciaires avec les femmes lorsqu'elles entreprennent des procédures auprès de la police (Boulebsol et Sarroino, 2018). Les suivis sont entièrement confidentiels. Personnellement, lorsque le suivi tire à sa fin, je prends le temps de revoir avec la femme si ses objectifs ont été atteints. Lorsque nous avons terminé de travailler tous les symptômes liés aux agressions, je questionne les femmes afin de savoir si elles souhaitent poursuivre avec un suivi de groupe pour aller à la rencontre d'autres femmes qui ont vécu des expériences similaires. Il peut arriver que certaines femmes aient eu assez de leur suivi individuel et ne veulent pas nécessairement s'engager dans un groupe. Dans d'autres cas, les femmes peuvent être très motivées à l'idée de rejoindre d'autres femmes pour partager leur vécu et cela peut être une très belle façon de terminer leur cheminement au CALACS.

Les interventions individuelles dans un contexte d'intervention féministe peuvent comporter certaines limites (Corbeil et Marchand, 2010a; Lacroix, 2010). Dans un contexte d'intersectionnalité où il est important de prendre en compte toutes les dimensions identitaires des femmes, Lacroix (2010, p. 99) considère que « l'intervention individuelle peut ne pas toujours être appropriée dans le contexte des femmes réfugiées et immigrantes qui, pour se reconstruire une identité individuelle, familiale et sociale, dépendant largement de l'appui de réseaux de femmes de même origine ethnique ». Pour certaines femmes, il peut également être plus difficile de discuter de certaines thématiques dans un suivi individuel avec une intervenante plutôt que dans un groupe

avec des femmes qui sont passées par le même type de parcours (Corbeil et Marchand, 2010c). Le fait de prioriser l'intervention individuelle peut également se faire « au détriment des objectifs de conscientisation et de mobilisation de l'intervention féministe » (Corbeil et Marchand, 2010b, p. 7). En somme, étant donné les motivations féministes à ne pas réduire les symptômes associés aux violences sexuelles faites aux femmes à des pathologies individuelles, il se peut que l'intervention individuelle à elle seule ne soit pas suffisante et qu'il soit davantage pertinent d'y inclure l'intervention de groupe, communautaire et/ou sociale (Corbeil et Marchand, 2010b). Somme toute, il demeure que l'intervention individuelle a tout de même des bienfaits et que ça peut être le type d'intervention privilégié par certaines femmes. Il faut tout simplement garder en tête qu'à elle seule, l'intervention individuelle ne peut pas remplir tous les bienfaits de l'intervention féministe.

4.2.2. Intervention de groupe

L'intervention de groupe comporte plusieurs bienfaits pour les femmes survivantes d'agression à caractère sexuel (Bergeron et Hébert, 2006; Kammer et al., 2010; Turner et Maschi, 2015). Il peut parfois être difficile pour les femmes de se confier à leurs proches, étant donné le stigma associé à l'inceste discuté plus tôt dans ce mémoire. L'effet de groupe et la similitude des parcours peuvent offrir une occasion de progression très positive dans le processus de guérison (Thompson, 2009, p. 534). L'intervention de groupe permet aux femmes de discuter de vécus similaires et, par le fait, même de briser l'isolement (Turner et Maschi, 2015; Pietri et al., 2020). De plus, le groupe permet à l'intervenante de se retirer peu à peu et donc de redonner de l'autonomie et du pouvoir aux femmes sur leur thérapie (Corbeil et coll., 1983). Plus les femmes peuvent discuter de leur vécu, moins elles se sentiront victimisées (Kammer et coll., 2010). C'est également une opportunité pour ces femmes de créer des relations de soutien et des connexions

émotionnelles avec d'autres femmes (Kammer et coll., 2010). Brown et coll. (2013) ont conduit une étude sur un groupe de 31 femmes ayant vécu de l'inceste durant l'enfance et ayant participé à une thérapie de groupe. Les résultats de leur étude démontrent qu'après une durée d'environ 12 semaines, les participantes démontraient moins de symptômes post-trauma et semblaient avoir plus d'outils pour surmonter les conséquences des violences sexuelles qu'elles avaient vécues durant l'enfance (Brown et coll., 2013, p. 149).

L'intervention de groupe est une méthode d'intervention assez fréquente au sein des groupes de femmes et des organismes qui interviennent en violences envers les femmes tels que les CALACS ou les maisons d'hébergement (Bergeron et Hébert, 2006). Les groupes sont souvent organisés à l'automne et à l'hiver pour une durée de trois heures sur une base hebdomadaire durant 15 à 17 semaines. Ce sont des groupes d'environ six à huit femmes (Bergeron, 2006, p. 13). Chaque rencontre présente une thématique précise (mythes et préjugés, hypervigilance, sexualité, etc.) (Bergeron, 2006). L'étude de Bergeron et Hébert (2006) auprès de trois CALACS de la région de Lanaudière et des Laurentides a tenté d'évaluer les bienfaits de l'intervention de groupe. Les résultats de leur étude démontrent que la majorité des participantes ont vécu de l'inceste et que les agressions ont débuté avant l'âge de 12 ans pour se poursuivre, pour la plupart, sur plusieurs années (Bergeron et Hébert, 2006, p. 66). Leurs résultats ont également démontré que les participantes ont vu une baisse significative des symptômes de stress post-traumatique, de culpabilité ou de détresse à la suite du suivi de groupe. Les suivis de groupes conduits par les trois CALACS avaient plusieurs objectifs, notamment de déculpabiliser les femmes face aux agressions en remettant la responsabilité à l'agresseur ainsi que de défaire les mythes et préjugés envers les agressions sexuelles. Les intervenantes ont également donné des outils aux femmes pour réduire les effets des symptômes tels que les *flashbacks*, les cauchemars ou l'hypervigilance. Selon les résultats de

l'étude, l'intervention de groupe des CALACS aiderait les femmes à réduire les symptômes des agressions qu'elles ont vécues, tels que le sentiment d'impuissance, la dépression, les *flashbacks*, le stress post-traumatique, etc. (Bergeron et Hébert, 2006, p. 72).

Un autre type d'intervention de groupe est le *self-help group* (Scanlon-Schilipp et Levesque, 1981; Pietri et al., 2020). Ces groupes rassemblent des femmes qui ont un vécu similaire, sans qu'il y ait une intervenante pour les accompagner et proposent un espace pour discuter des expériences vécues (Scanlon-Schilipp et Levesque, 1981; Pietri et al., 2020). Sans objectifs précis ou buts à atteindre, comme pour les groupes organisés par les CALACS, les *self-help groups* offrent des moments de rassemblement pour que les femmes puissent s'écouter et se soutenir entre elles. Un article de la spécialiste clinique et infirmière-psychiatre Ann M. Scanlon-Schilpp et du thérapeute familial Jeffry Levesque (1981) démontre comment un centre de rétablissement du trauma avait intégré les *self-help groups* pour les patient-es ayant un traumatisme pour pallier le manque de ressources offertes. Le but de ces groupes n'était pas de remplacer la psychothérapie et l'intervention faites par des intervenantes sociales, mais plutôt d'offrir un lieu d'échange pour se rassembler (Scanlon-Schilpp et Levesque, 1981). Les *self-help groups* permettent aux individus de se sentir utiles et de sentir qu'ils font une différence auprès de leurs pairs. En plus de briser l'isolement, le fait de pouvoir s'identifier aux autres permet aux membres des *self-help groups* de se sentir moins différents (Scanlon-Schilpp et Levesque, 1981). La recherche de Pietri et coll. (2020) démontre également les effets bénéfiques des *self-help groups*, en particulier auprès des victimes d'inceste. En collaboration avec l'Association Internationale des Victimes de l'Inceste à Marseille en France, Pietri et coll. (2020, p. 198) ont étudié un *self-help group* de 15 participant-es qui se rencontrent mensuellement pour discuter de thèmes liés à l'inceste. Chacune des sessions comprend deux parties : la première étant de parler de ses émotions et de sa situation alors que la

deuxième est plutôt axée sur la recherche de solutions. En analysant les discours de neuf des participant-es du *self-help group* (six femmes et trois hommes), Pietri et coll. (2020, p. 203) remarquent une baisse, sur une période de dix mois, des émotions négatives et une hausse d'émotions positives manifestées par les participant-es en participant. Ces derniers remarquent également une baisse de l'utilisation de vocabulaire en lien avec la colère et l'agressivité et une hausse de l'utilisation de vocabulaire en lien avec l'anxiété et le bien-être. En résumé, l'intervention de groupe au sein de l'intervention féministe permet aux femmes de briser l'isolement, mais également de se sentir comprise et entendue. L'esprit d'équipe et les liens qui se créent dans ces groupes sont très rassembleurs et gratifiants pour elles.

4.2.3. Intervention communautaire et sociale

Outre les méthodes d'intervention féministe discutées plus tôt, il existe également d'autres façons de redonner le pouvoir aux femmes et de les unir contre les violences sexuelles et la culture du viol. L'intervention communautaire et sociale s'inscrit dans un esprit de lutte et de revendication pour les droits des femmes (Corbeil et coll., 1983; Turner et Maschi, 2015). Lutter pour un changement social va de pair avec la croyance féministe « selon [laquelle] les problèmes vécus par les femmes doivent être interprétés en regard du contexte socioéconomique, politique et idéologique et non seulement en termes individuels » (Corbeil et Marchand, 2010c, p. 42). C'est une façon pour les femmes de s'impliquer directement pour des changements sociaux. C'est d'ailleurs ce qui est à la base de la création des CALACS eux-mêmes (RQCALACS, s. d.a, s.p.; Boulebsol et Sarroino, 2018). Le manque d'accès et le sexisme vécu par les femmes dans les services médicaux et judiciaires dans les années 1970 ont poussé des groupes de femmes à s'unir pour offrir une protection et un espace sans préjugés aux femmes victimes de violences sexuelles (RQCALACS, s.d.a, s.p.). Depuis, les intervenantes des CALACS encouragent les femmes à

s'impliquer dans les activités dans leurs communautés ainsi qu'à prendre part aux activités de mobilisation en lien avec les droits des femmes ou d'autres groupes marginalisés (Corbeil et Marchand, 2010c). La marche mondiale des femmes fondée en 2000 au Québec est d'ailleurs un exemple d'un événement qui mobilise la participation citoyenne et la sensibilisation aux enjeux d'égalité des sexes partout dans la province (Corbeil et Marchand, 2010c). Tout comme le mentionne Corbeil et Marchand (2010c), il demeure important de respecter le rythme des femmes à se mobiliser publiquement.

Outre le volet d'aide direct discuté plutôt dans l'intervention individuelle et de groupe, les CALACS ont également les volets de prévention et de sensibilisation d'une part et, d'autre part, de lutte et revendication. Ces deux volets sont d'ailleurs axés sur les changements sociaux et sur l'importance de se regrouper en communauté pour faire valoir les droits des femmes. Le volet lutte et revendication passe par le biais de manifestations non violentes, de pétitions ou par le *membership* aux tables de concertations locales et régionales pour travailler en partenariat avec les autres organismes. Les CALACS tentent de se mobiliser pour donner de la visibilité aux réalités des femmes (Boulebsol et Sarroino, 2018). En ce qui a trait au volet sensibilisation et prévention, les CALACS ont plusieurs programmes tels qu'Empreinte qui s'adresse aux élèves du 2^e, 3^e et 4^e secondaire ainsi qu'aux parents et au personnel scolaire. Ce programme vise à rejoindre une plus jeune population afin de la conscientiser aux impacts des agressions à caractère sexuel ainsi que de défaire les mythes et préjugés sur la violence sexuelle souvent perpétrés par la culture du viol. C'est également une occasion de discuter des différents aspects du consentement avec les jeunes et de répondre à leurs questions. En apprenant davantage sur les violences sexuelles et ses conséquences, le personnel scolaire et les parents seront plus outillés à répondre aux besoins des jeunes ou du moins les référer aux centres spécialisés tels que les CALACS (Boulebsol et Sarroino, 2018). Les

intervenantes des CALACS peuvent également faire des activités de sensibilisations auprès des autres organismes de leurs régions, sur des lieux de travail, auprès des corps policiers, des résidences pour personnes âgées, etc. (Boulebsol et Sarroino, 2018). La prévention et la sensibilisation peuvent également passer par des campagnes qui visent à rejoindre un grand nombre de gens sur des problématiques telles que la drogue du viol ou la cyberagression sexuelle (Boulebsol et Sarroino, 2018).

Une autre forme d'intervention communautaire et sociale se retrouve dans les centres de femmes. Situés un peu partout au Québec, ils permettent aux femmes « une intervention féministe fondée sur l'action collective, elle-même inspirée des mouvements d'éducation populaire et guidée par les notions d'*empowerment* et d'intelligence citoyenne » (Boisclair et coll., 2010, p. 211). Les centres de femmes offrent un lieu pour se réunir et se mobiliser pour toutes les femmes au Québec, quel que soit leur statut socioéconomique, leur âge, leur orientation sexuelle, etc. (Boisclair et coll., 2010, p. 212). Ils sont dirigés seulement par des femmes et invitent les femmes qui les fréquentent à s'impliquer activement dans l'organisation du centre (Boisclair et coll., 2010, p. 212). Tout comme l'intervention de groupe, les centres de femmes permettent de briser l'isolement et de créer un réseau de contacts. Ce ne sont pas des centres axés sur des problématiques précises comme les CALACS, mais ils permettent plutôt d'intervenir sur les conditions de vie des femmes de façon plus générale (Boisclair et coll., 2010, p. 212). Plusieurs services y sont offerts tels que « l'écoute, le soutien, l'accueil, le centre de documentation, la friperie, la halte-garderie, les références, l'accompagnement, etc. » (Boisclair et coll., 2010, p. 213). Les objectifs des centres de femmes sont d'amener les femmes à prendre conscience des mythes et des stéréotypes sexistes dans la société, de retrouver une estime de soi et de croire en leurs capacités et en leur potentiel, de pouvoir s'exprimer librement, de pouvoir reconnecter avec leur corps et leur sexualité, de retrouver une

autonomie, de s'entraider entre femmes, de participer à des activités de mobilisation politique et sociale, puis de participer à trouver des solutions collectives qui répondent aux besoins et aux intérêts des femmes (Boisclair et coll., 2010, p. 214-215). En somme, l'intervention communautaire et sociale, bien que différente de l'intervention directe (intervenante et femme/intervenante et groupe de femmes), permet de redonner du pouvoir aux femmes et de leur donner une voix pour lutter pour leurs droits. En tant qu'intervenante, il n'y a rien de plus gratifiant que de voir une femme prendre la parole et se sentir fière de venir militer, alors qu'elle s'isolait et se remettait en question quelques mois auparavant.

Chapitre 5 : Recommandations pour des pratiques d'intervention adaptées

5.1. Les recommandations offertes par les chercheur-euses

Plusieurs auteur-es dans la littérature scientifique se sont questionnés afin de savoir comment il serait possible d'améliorer les services offerts non seulement aux femmes victimes d'agressions à caractère sexuel, mais également aux femmes victimes d'inceste (O'Hare et Taylor, 1983; Cohen, 1983; Gélinas, 1983; Dussy, 2009; Corbeil et Marchand, 2010a; Brown et coll., 2013; Hunter, 2013; Kennedy et Prock, 2018; Shaked et coll., 2021). Trois recommandations ressortent de leurs écrits. La première repose sur l'importance de défaire les tabous envers l'inceste. La deuxième propose de prendre en compte les particularités de l'inceste pour comprendre ses conséquences et la troisième démontre l'importance de préparer le dévoilement avec les victimes.

Première recommandation : défaire les stigmas et les tabous envers l'inceste

Les stigmas, les stéréotypes et l'ignorance envers les victimes d'agression sexuelle et d'inceste existent toujours (Dussy, 2009; Hunter, 2013; Kennedy et Prock, 2018; Shaked et coll., 2021). Ces mythes peuvent participer à accroître le sentiment de culpabilité, de honte et de responsabilisation chez les femmes victimes (Kennedy et Prock, 2018; Shaked et al., 2021). Cela peut également influencer leur volonté de dévoiler (Hunter, 2013; Kenney et Prock, 2018; Shaked et coll., 2021). C'est d'ailleurs pourquoi les intervenantes elles-mêmes doivent connaître leurs biais inconscients ainsi que leurs préjugés envers l'inceste, si elles en ont. O'Hare et Taylor (1983) considèrent que la thérapeute se doit d'abord de se questionner sur sa vision de l'inceste, sur le tabou de cette problématique et sur ses propres ressentis envers ces événements traumatiques. Si l'intervenante elle-même se sent mal à l'aise de discuter des événements d'inceste ou d'entendre les détails des traumatismes reliés à l'inceste, elle doit le reconnaître et pouvoir réévaluer sa clientèle. Selon les auteures, l'objectif de la thérapie auprès des femmes victimes d'inceste durant

l'enfance est de leur redonner le contrôle sur leur vie en reflétant à la femme ses forces. Le-la thérapeute doit également respecter le rythme de la femme et se rappeler que c'est elle l'experte sur sa vie. O'Hare et Taylor (1983) insistent également sur l'importance de placer l'inceste dans un contexte social, politique et donc féministe plutôt que de l'associer seulement à un dysfonctionnement familial. Somme toute, les femmes sont les expertes de leur vie et l'intervenante doit avoir confiance au potentiel et aux habiletés des femmes qu'elle rencontre. Le fait de précipiter les femmes à prendre des décisions ou à prendre certaines actions pourrait simplement briser le lien de confiance avec l'intervenante et revictimiser les femmes.

Deuxième recommandation : prendre en compte les particularités de l'inceste pour en comprendre les conséquences

Comme mentionné antérieurement, l'inceste comporte certaines particularités qui demandent des méthodes d'intervention spécifiques. Tout d'abord, les actes incestueux sont commis par un membre de la famille, c'est-à-dire par quelqu'un de confiance (Gélinas, 1983; Dominelli, 1989; Gérard, 2014). Cela demande donc de prendre en compte le sentiment de trahison que peuvent ressentir les femmes victimes. Gélinas (1983) mentionne ensuite qu'il est parfois important pour l'enfant de demeurer loyal envers ses parents et que l'intervenante se doit d'accueillir cette loyauté sans jugement. Gélinas (1983) ajoute que la loyauté présente dans la famille peut perdurer à l'âge adulte, et ce, malgré les actes incestueux. Le fait de s'attaquer constamment à l'agresseur pourrait froisser la femme et ainsi risquer de briser le lien avec l'intervenante. Gélinas propose que le-la thérapeute traite d'abord des bons gestes du père envers son enfant pour ensuite lui donner la responsabilité des actes incestueux et du contrôle qu'il a eu sur son enfant. Il est donc important que la femme ne sente pas que l'intervenante tente seulement d'attaquer son père, par exemple. Finalement, il faut toujours donner la responsabilité à l'adulte

lorsqu'il y a des contacts sexuels entre un adulte et un enfant (Gélinas, 1983; Bergeron et Hébert, 2006; Robitaille et Tessier, 2010). Cela signifie également de reconnaître la relation de pouvoir que l'adulte avait envers l'enfant ou l'adolescente (Cohen, 1983; Gélinas, 1983; Cyr et coll., 2002; Dussy, 2009; Jordan, 2022). En prenant en compte les particularités de l'inceste, l'intervenante peut également travailler à modifier ce sentiment de culpabilité et de responsabilisation qui demeure souvent chez les femmes victimes (Brown et coll., 2013). En résumé, il est pertinent que l'intervenante reconnaisse les particularités de l'inceste pour mieux comprendre et accompagner les femmes.

Troisième recommandation : préparer le dévoilement avec les femmes victimes

La préparation du dévoilement avec les femmes victimes va de pair avec l'importance de bien accueillir le dévoilement. Plusieurs études ont démontré les obstacles liés au dévoilement des abus sexuels vécus durant l'enfance et l'importance du dévoilement (Jonzon et Lindblad, 2004; Hunter, 2013; McElvaney, 2015; Tener et Murphy, 2015; Reitsema et Grietens, 2015). Les intervenantes des centres spécialisés comme les CALACS peuvent également aider les femmes victimes à préparer le dévoilement à leurs proches si c'est parmi leurs objectifs. Encore une fois, il demeure important pour l'intervenante de respecter le rythme des femmes. Il se peut qu'elles n'aient pas toutes besoin de dévoiler ou simplement qu'elles ne soient pas rendues à ce stade dans leur processus de guérison (Tener et Murphy, 2015). Un dévoilement qui est mal reçu ou mal préparé pourrait exercer une influence négative sur la résilience des victimes (Dufour et coll., 2000; Jonzon et Lindblad, 2004; Lemieux et coll., 2019; Martinez et coll., 2021), d'où l'importance de s'assurer que les femmes aient un bon réseau de soutien en place lors du dévoilement (Jonzon et Lindblad, 2004). Les données rapportées au troisième chapitre démontrent qu'encore beaucoup de femmes ne dévoilent qu'à l'âge adulte, sans compter celles qui ne dévoileront jamais. Pour tendre

vers les bienfaits du dévoilement qui peuvent participer à libérer les femmes du secret de l'inceste, il faut s'assurer qu'elles ont le soutien requis à la suite du dévoilement (Dufour et coll., 2000; Herman, 2000; Hill, 2003; Thériault et coll., 2003; Ullman, 2010, Martinez et coll., 2021). En somme, l'intervenante doit être outillée pour accompagner les femmes dans le dévoilement tout en respectant leur rythme. Cela veut également dire d'accepter que certaines femmes ne ressentent pas le besoin ni le désir de dévoiler et que cela peut changer dans le temps.

5.2. Les recommandations offertes par les intervenantes du milieu

Les intervenantes qui sont en contact avec les femmes victimes d'agressions à caractère sexuel ont également développé des outils et des pratiques d'interventions féministes adaptées au vécu de l'inceste. Les intervenantes qui ont témoigné sur le sujet présentent différentes recommandations. La première repose sur l'importance de respecter le rythme de la femme. La deuxième exprime l'importance de miser sur des relations égalitaires entre l'intervenante et les femmes. La troisième mise sur la reprise de pouvoir des femmes sur leur vie. Les recommandations suivantes ne sont pas toutes spécifiquement en lien avec l'inceste, mais concernent davantage les femmes qui ont vécu des agressions à caractère sexuel, peu importe le type.

Première recommandation : respecter le rythme des femmes

Chacune des femmes qui décident de demander de l'aide a ses propres besoins et son propre rythme. Les intervenantes doivent respecter les besoins et les objectifs fixés par les femmes ainsi que le temps qu'elles veulent prendre pour les atteindre (Corbeil et Marchand, 2010c; Pontel, 2010; Souffrant, 2019). Les intervenantes qui se sont penchées sur le sujet démontrent également l'importance de laisser la femme prendre son temps pour dévoiler l'agression. Une des intervenantes rencontrées dans le cadre de la recherche de Souffrant (2019, p. 91) mentionne :

Dans ma job là, j'ai pas besoin de savoir le détail de l'agression. Si la femme elle veut me raconter l'histoire en long et en large, je vais être là, j'vais l'écouter. Si elle veut pas, j'vais respecter ça aussi. Pis si elle veut me conter la moitié, elle peut me conter la moitié là. (Jenny, intervenante en milieu communautaire, citée dans Souffrant, 2019, p. 91)

Une autre intervenante souligne l'importance pour les femmes de donner un sens à leur démarche thérapeutique ainsi que de choisir des objectifs réalisables : « On vise de petits objectifs avec toutes les clientes, d'ailleurs. Il faut toujours que ce soient des objectifs réalisables. C'est de retrouver son propre sens. Les femmes qui font des dépressions ou des choses comme ça se sont souvent perdues de vue » (Corbeil et Marchand, 2010c, p. 28). En résumé, il est primordial que les intervenantes soient à l'écoute des femmes et respectent leur rythme. Celles-ci doivent pouvoir sentir qu'elles sont dans un espace libre de jugement et qu'il n'y a pas de relations de pouvoir entre elles et leur intervenante.

Deuxième recommandation : miser sur des relations égalitaires

Une des bases de l'intervention féministe repose sur l'importance de maintenir des relations égalitaires entre les femmes. Ceci est d'autant plus important dans les relations entre les intervenantes et les femmes survivantes d'inceste. Comme il a été nommé dans les chapitres précédents, l'inceste agit comme une trahison, car les actes incestueux sont perpétrés par un membre qui devait protéger et assurer la sécurité de l'enfant (Gélinas, 1983; Dominelli, 1989; Gérard, 2014). Comme elle repose sur une relation de pouvoir et de contrôle entre un adulte près de la famille ou un membre de la famille sur un enfant (Dominelli, 1989; Cyr et al., 2002; Carlson et coll., 2006; Dussy, 2009; Jordan, 2022), la disponibilité d'un espace égalitaire en intervention où la femme ne sent pas de relation de pouvoir entre son intervenante et elle, est important (Corbeil et Marchand, 2010c; Prud'Homme, 2010; Robitaille et Tessier, 2010; Souffrant, 2019). Certaines

intervenantes iront même jusqu'à partager des aspects de leur vie personnelle avec les femmes pour que la relation de confiance puisse être bidirectionnelle. Une intervenante citée dans la recherche de Souffrant (2019, p. 92) mentionne :

J'avais vraiment avec ses besoins à elle, ce sur quoi elle désire travailler. Pis essayer de rentrer le plus possible dans une relation égalitaire, pis ça le nommer aussi dès le départ. Faque comment faire une co-construction un peu tout ça.

(Catherine, intervenante en milieu communautaire, citée dans Souffrant, 2019, p. 92)

Le CALACS Coup de Cœur à Joliette (s. d., s. p.) d'ailleurs inscrit dans ses recommandations pour les intervenantes de « [parler] avec délicatesse (laisser de côté l'autorité) ». En somme, le fait de fonder cette relation égalitaire entre les femmes et l'intervenante permet d'aller vers un processus de dévictimisation et donc de redonner le pouvoir aux femmes elles-mêmes.

Troisième recommandation : encourager la reprise de pouvoir

Une des recommandations formulées par les intervenantes féministes est le fait de redonner le pouvoir aux femmes (Corbeil et coll., 1983; Coderre et Hart, 2003; Corbeil et Marchand, 2010a; Bayer et coll., 2018). L'*empowerment* permet de refléter aux femmes leurs habiletés à prendre des décisions pour elles-mêmes ainsi qu'à agir pour atteindre leurs objectifs (Dominelli, 1989; Corbeil et Marchand, 2010c; Guétat-Bernard et Lapeyre, 2017). Une des intervenantes dans l'étude de Corbeil et Marchand souligne l'importance de donner l'information nécessaire aux femmes pour qu'elle puisse reprendre contrôle et autonomie sur leurs décisions : « Mon objectif avec les femmes, c'est de les informer, de leur donner le plus d'informations possible pour qu'elles soient en mesure de prendre des décisions; de donner des moyens pour les aider à mieux comprendre ce

qu'elles vivaient avec leur conjoint » (Corbeil et Marchand, 2010c, p. 27). Cette intervenante reconnaît que la femme a les habiletés à prendre ses propres décisions et à déterminer ses propres objectifs et qu'il ne suffit que de lui donner l'espace pour le faire en l'accompagnant et en lui donnant le soutien nécessaire. Une intervenante de la recherche menée par Souffrant (2019, p.93) mentionne d'ailleurs que

[l]a dignité c'est de faire confiance à la personne. C'est elle qui sait qu'est-ce qui est le mieux pour elle. L'empowerment, lui permettre de faire son propre choix, même si c'est pour nous, ça semble avoir peu de sens ou si on se dit 'ah, il me semble cette situation, si elle portait plainte, ça irait loin me semble.' Mais, si elle veut pas, y a pas de problème là. C'est de respecter ça sans insister. (Mélania, intervenante en milieu communautaire, citée dans Souffrant, 2019, p. 93)

Cette intervenante reconnaît que les femmes sont les seules expertes de leur vie. Les intervenantes agissent donc en accompagnement et ne doivent donc pas prétendre connaître ce qui est mieux pour elles. C'est d'ailleurs ce que nomme une des intervenantes consultées par Corbeil et Marchand :

C'est une de nos stratégies d'intervention aussi [que les femmes] prennent souvent des décisions. Puis on les suit dans ces décisions-là, on les encourage et on les valorise. Le menu, elles décident du partage des tâches. [...]. Cette petite prise de décision-là [...] les aide à comprendre qu'elles peuvent s'affirmer, qu'elles peuvent décider des choses. Puis, si l'on a des changements à apporter [dans la maison], on va les consulter. On a toujours en tête qu'elles gagnent du pouvoir, qu'elles s'habituent à prendre des décisions, qu'elles s'habituent à distinguer ce qu'elles veulent vraiment, puis qu'elles gagnent confiance en elles (2010c, p. 31).

L'intervention est également une occasion de refléter aux femmes les progrès qu'elles ont faits depuis le début de leur suivi. Une des intervenantes consultées par Corbeil et Marchand (2010c) mentionne l'importance de cette démarche pour renforcer l'estime de soi des femmes :

On essaie de voir avec elle : « Souviens-toi quand tu es arrivée, moi, je me souviens que tu étais comme ça, comme ça, comme ça. [...] Tu n'es plus comme quand tu es arrivée, tu es rendue où? Pourquoi tu es rendue là, qu'est-ce que tu as fait? ». [...] C'est de lui faire prendre conscience de tout ce qu'elle a fait elle-même, de ce qu'elle est capable de faire. Lui redonner encore une fois confiance en ses capacités, pour qu'elle reprenne le pouvoir qu'elle a perdu sur sa vie (Corbeil et Marchand, 2010c, p. 33).

Dans la liste des recommandations pour les intervenantes partagées par le CALACS Coup de Cœur à Joliette (s. d., s. p.), il est également indiqué qu'il peut être important pour la femme survivante d'« être encouragée dans ses décisions, ses progrès, si minimes soient-ils ». C'est d'ailleurs ce que nous proposons aux femmes dans le CALACS auquel je travaille : le plus petit pas possible. Le chemin de la guérison peut parfois être long et périlleux, mais en prenant chaque étape comme elle vient et en ayant des objectifs réalistes, il est possible d'y arriver. En somme, il est donc très important de laisser l'espace aux femmes afin qu'elles puissent prendre leurs décisions et établir elles-mêmes leurs objectifs. Les intervenantes peuvent donc les accompagner, les conseiller et refléter aux femmes qu'elles ont elles-mêmes les habiletés à reprendre le pouvoir sur leur vie.

5.3. Les recommandations offertes par les femmes ayant vécu de l'inceste durant l'enfance

Il semblait essentiel de terminer le dernier chapitre de ce mémoire avec les paroles des survivantes elles-mêmes, en espérant que ces mots de courage et de résilience puissent en inspirer plus d'une. Je dégage deux recommandations importantes des témoignages que j'ai pu lire de

femmes survivantes d'inceste durant l'enfance. La première concerne le désir d'avoir de l'aide pour comprendre leurs comportements en lien avec les conséquences de l'inceste. La deuxième consiste à se doter des outils afin de réaliser qu'elles ne sont pas seules à avoir vécu l'inceste.

Première recommandation : aider les survivantes à comprendre leurs comportements en lien avec les conséquences de l'inceste

Comme il a été mentionné précédemment dans ce mémoire, l'inceste est une problématique qui entraîne beaucoup de conséquences chez les femmes qui en sont victimes. Il peut donc être complexe d'assembler tous les morceaux du casse-tête pour réussir à se comprendre et à comprendre ses comportements en tant que victime. L'intervenante en centre spécialisé peut aider les femmes à avoir une vision plus globale de leur situation. Elle peut également les aider à comprendre les répercussions des abus sexuels sur leur vie aujourd'hui. Il peut être difficile de voir clair lorsque nous sommes plongées dans une situation difficile. Sans prendre les décisions à la place des femmes, l'intervenante peut leur offrir d'autres points de vue pour voir les choses différemment et ainsi mieux se comprendre elles-mêmes. C'est d'ailleurs ce que mentionne Marie-Karina, dans son témoignage offert sur le site de La Traversée, à propos de l'impact de l'intervention sur son processus de guérison :

[...] Comprendre pourquoi je commettais des gestes dont j'avais honte et pourquoi je n'arrivais pas à rompre avec ce cercle de violence. Un parcours appuyé par des professionnels qui m'ont démontré de l'empathie, qui ont reçu ma souffrance et qui m'ont confirmé que ce que j'avais vécu était très grave et que malheureusement, tout cela avait laissé des traces profondes en moi. Ils m'ont aidé à laisser tomber une à une les barrières de la peur, de la honte et de la culpabilité. Ils ont réussi à me convaincre que j'étais capable

de passer à travers ce cheminement. Après tout, j'avais connu bien pire! J'ai fait confiance et j'ai eu raison [...].

Le témoignage de Marie-Karina démontre qu'une fois prêtes, les femmes qui vont chercher de l'aide peuvent parvenir à mieux se comprendre et à mettre des mots sur ce qu'elles ont vécu grâce aux nombreux outils d'intervention féministe dont les intervenantes disposent. En résumé, la recherche d'aide et d'intervention en centre spécialisé peut aider à comprendre davantage sur son vécu en tant que survivante.

Deuxième recommandation : permettre aux survivantes de réaliser qu'elles ne sont pas seules

Un autre aspect important pour une intervention adaptée est de démontrer aux femmes survivantes qu'elles ne sont pas seules. Que ce soit par l'intervention de groupe ou en normalisant ses comportements, il est important que les femmes puissent sentir qu'elles peuvent être comprises et qu'elles peuvent échanger avec d'autres femmes sur leur vécu. Une survivante d'inceste de la part de son beau-père raconte par le biais d'un témoignage anonyme sur le site internet du CALACS de Chaudière-Appalaches ce qui l'a aidée :

Ce qui m'a vraiment aidée se résume en quatre choses : mon intervenante du CALACS, mes passions, le soutien de mon entourage et le fait d'en parler. Lorsque j'ai compris que je n'y étais pour rien, j'ai commencé à en parler à des gens proches et à des amis qui m'ont entièrement soutenue.

Le témoignage de cette survivante démontre les bienfaits du soutien de son cercle social ainsi que la libération que peut avoir le dévoilement. Marie-Claude, survivante d'inceste, énumère également les bienfaits de son suivi et d'une intervention féministe comme celle qu'elle a suivie au CALACS de l'Outaouais :

Avoir un suivi au CALACS m'a réellement permis de : m'aider à reprendre confiance en moi, de comprendre que je ne suis pas seule à avoir vécu ses mauvaises expériences, de comprendre que j'ai une place moi aussi dans cette société, de reprendre mon pouvoir qui m'a été volé lorsque j'étais enfant, de comprendre que les agressions vécues ne m'appartiennent pas, que je n'étais pas coupable des gestes posés sur moi, d'apprendre à surmonter mes peurs face à mes filles et que je devais les laisser vivre et lâcher prise un peu, de comprendre que les victimes d'agression sexuelle vivent différemment des autres suite à une agression, car elles ont été détruites, elles ont vécu de l'abus de pouvoir, de la domination et de l'humiliation, de comprendre que l'alcoolisme de ma mère ne justifie aucunement ses gestes et finalement, d'être capable de revoir la lumière au bout du tunnel.

Le témoignage de Marie-Claude démontre également l'impact que peut avoir l'accompagnement en intervention féministe ainsi que l'importance de la reprise de pouvoir sur sa vie. En somme, les survivantes sont les mieux placées pour connaître leurs besoins et leurs objectifs. Le rôle des intervenantes devrait donc être de demeurer à l'écoute des femmes et de respecter leur rythme.

Conclusion

L'intervention féministe offre plusieurs méthodes d'interventions pour les femmes ayant vécu des violences à caractère sexuel. En ce qui concerne l'inceste, cette problématique comporte certaines particularités qui ne se retrouvent pas dans tous les types d'agressions à caractère sexuel. L'inceste vient d'une relation de pouvoir avec un membre de la famille, quelqu'un qui a un rôle de protection envers l'enfant (Dominelli, 1989; Gérard, 2014; Dussy, 2015). L'inceste apparaît alors comme une trahison et peut affecter le développement de l'enfant et ainsi engendrer des conséquences à long terme. Face à cette réalité, je me suis posé la question suivante : quelles sont les conséquences spécifiques de l'inceste vécu durant l'enfance sur les femmes et comment l'intervention féministe peut-elle être adaptée à leur réalité? Pour parvenir à répondre à ce questionnement, ce mémoire avait comme objectif principal de décrire les conséquences spécifiques de l'inceste vécu durant l'enfance sur les femmes à l'âge adulte et explorer de quelle façon l'intervention féministe peut être bien adaptée à leur réalité. Pour ce faire, j'ai développé les objectifs suivants : 1) documenter le phénomène de l'inceste et ses principales caractéristiques; 2) étudier les conséquences de l'inceste à divers niveaux sur les femmes adultes; 3) explorer les différentes formes d'intervention féministe au regard des violences sexuelles; et 4) proposer un ensemble de recommandations adaptées à la situation de l'inceste.

Le **premier chapitre** a d'abord permis de présenter les théories féministes qui ont contextualisé les violences faites aux femmes. Puis, des militantes féministes telles qu'Andrea Dworkin, Kate Millet, Catherine MacKinnon ou Susan Brownmiller ont été mobilisées pour expliquer certains concepts clés dans le but de comprendre la violence à caractère sexuel et l'inceste tels que la famille patriarcale, la culture du viol, le consentement et l'*empowerment*. Enfin, le cadre méthodologique (recension des écrits et analyse thématique) a été présenté. Le **deuxième chapitre**

a ensuite débuté en présentant les particularités de l'inceste telles que la durée, l'âge et la nature des agressions. Par la suite, une présentation de deux modèles d'inceste plus fréquents, soit l'inceste paternel et l'inceste fraternel, a permis d'offrir une compréhension de la problématique. Ce chapitre s'est terminé en se penchant sur le silence entourant l'inceste et son impact sur les femmes victimes et leur dévoilement.

Le **troisième chapitre** s'est concentré sur les conséquences de l'inceste vécu durant l'enfance sur les femmes à l'âge adulte. J'ai débuté avec les conséquences psychologiques, telles que les sentiments de culpabilité et de honte, ainsi que le sentiment de responsabilisation et ses conséquences sur les femmes victimes. Le trouble de stress post-traumatique a ensuite été abordé en mentionnant les cauchemars, les *flashbacks* et l'anxiété que cela peut apporter. Puis, j'ai abordé les impacts sur la mémoire et les souvenirs ainsi que l'amnésie traumatique que peuvent causer les traumatismes comme l'inceste. J'ai aussi abordé les conséquences de l'inceste sur la sexualité, qui peuvent avoir des effets sur la santé sexuelle des femmes, et j'ai mentionné les conséquences sur la grossesse et la maternité en abordant l'importance de préparer les femmes en intervention au risque de voir resurgir certains traumatismes pendant la grossesse. J'ai par la suite présenté les conséquences relationnelles sur le plan conjugal qui peuvent survenir à l'âge adulte, que ce soit par le cycle de relations toxiques ou le manque d'estime de soi. J'ai finalement terminé ce chapitre avec les impacts positifs et négatifs du dévoilement. Il a été nommé que le dévoilement peut être positif et bénéfique lorsqu'il est bien reçu et bien préparé. À l'inverse, un dévoilement mal préparé ou une réponse au dévoilement neutre ou négative peut revictimiser les femmes victimes.

Le **quatrième chapitre** a présenté les fondements de l'intervention féministe ainsi que les trois types d'intervention féministe qui sont privilégiés. Les bases de l'intervention féministe telles que *l'empowerment*, les rapports égalitaires ou le respect du rythme des femmes ont été discutées.

J'ai présenté l'intervention individuelle qui permet à la femme un premier contact avec une intervenante sociale et parfois un premier dévoilement à son intervenante. Quelques limites de l'intervention individuelle ont été discutées ainsi que les méthodes utilisées pour pratiquer ce type d'intervention au CALACS pour lequel je travaille. J'ai ensuite abordé l'intervention de groupe et ses bienfaits sur les femmes. Pouvoir briser l'isolement et se retrouver entre survivantes peut avoir des bienfaits significatifs chez les femmes. J'ai également présenté les *self-help groups* qui sont une méthode d'intervention de groupe alternative. Cette méthode sans intervenante est complètement organisée par les membres du groupe. Elle peut également être intéressante pour les femmes en leur redonnant une certaine autonomie et une occasion de créer des liens entre elles. J'ai terminé en présentant l'intervention communautaire et sociale ainsi que les volets de prévention/sensibilisation et lutte/revendication des CALACS et des centres de femmes.

Le **cinquième et dernier chapitre** a présenté les recommandations que j'ai tirées de mes lectures sur les impacts de l'inceste durant l'enfance sur les femmes à l'âge adulte. J'ai d'abord présenté les recommandations des chercheur-euses en démontrant 1) l'importance de défaire les stigmas et les tabous envers l'inceste; 2) le besoin de prendre en compte les particularités de l'inceste pour en comprendre les conséquences sur les femmes; et 3) l'importance de préparer le dévoilement avec les femmes survivantes. J'ai ensuite nommé les recommandations principales offertes par les intervenantes du milieu soit : 1) de respecter le rythme des femmes; 2) de miser sur des relations égalitaires; et 3) d'encourager la reprise de pouvoir. J'ai terminé avec les recommandations que j'ai tirées des témoignages de femmes survivantes. La première étant d'aider les survivantes à comprendre leurs comportements en lien avec les conséquences de l'inceste et la deuxième étant le besoin de permettre aux survivantes de réaliser qu'elles ne sont pas seules.

J'ai décidé de faire ce mémoire car je considérais qu'il ne semblait pas y avoir assez d'espace pour que les femmes survivantes d'inceste durant l'enfance puissent témoigner de leur vécu et d'outils spécifiques pour comprendre leur vécu. C'est d'ailleurs une des raisons pourquoi j'ai voulu aborder cette problématique et faire connaître la problématique de l'inceste ainsi que les conséquences qu'il peut avoir chez les victimes. Heureusement, il semble y avoir de plus en plus de sensibilisation autour des victimes de violences sexuelles et même des victimes de l'inceste depuis quelques années. Pour ne nommer qu'un exemple, en janvier 2021, la France a connu une vague de dénonciation avec le mot-clic #MeTooInceste à la suite de la sortie du livre de Camille Kouchner, citée dans ce mémoire.

J'aimerais terminer en apportant une constatation que j'ai faite en écrivant ce mémoire. Bien qu'il ait été très pertinent de me pencher sur les interventions envers les femmes victimes d'inceste durant l'enfance, je reste avec le sentiment que cela ne va pas régler le problème à la source. Ayant lu et relu dans la littérature que les femmes ne dévoilent en majorité qu'une fois adultes, il serait intéressant de se pencher davantage sur le dévoilement durant l'enfance. En effet, il y aurait un besoin, pour les enfants, d'avoir un espace ou de se faire questionner pour pouvoir dévoiler les abus (O'Leary et coll., 2010; McElvaney, 2015, p. 164; Reitsema et Grietens, 2016; Martinez et coll., 2021). Il peut arriver que certains enfants abordent le sujet subtilement en donnant quelques indices de la situation d'inceste. Si l'adulte prend ces indices au sérieux et invite l'enfant à en dire davantage, cela peut être une très bonne occasion de dévoiler (Reitsema et Grietens, 2016). J'invite donc les futur-es chercheur-euses à se pencher davantage sur les interventions, programmes, etc. qui pourraient favoriser ce dévoilement dès l'enfance.

Bibliographie

- Armstrong, L. (1978). *Kiss Daddy Goodnight: A Speak-Out on Incest*. New York : Pocket Books.
- Association canadienne pour la santé mentale (2016). Trouble de stress post-traumatique (TSPT). Tiré de <https://cmha.ca/fr/brochure/trouble-de-stress-post-traumatique-tspt/>
- Aubin-Auger, I., Mercier, A., Baumann, L., Lehr-Drylewicz, A-M. Imbert, P., Letrilliart, L. et le groupe de recherche universitaire qualitative médicale francophone : GROUM-F. (2008). Introduction à la recherche qualitative, *Exercer : la revue française de médecine générale*, 19(84), 142-145.
- Bergeron, M. (2006). Évaluation d'une intervention de groupe d'approche féministe auprès de femmes victimes d'agression sexuelle dans trois centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS). [Mémoire de maîtrise]. Université du Québec à Montréal, Montréal.
- Bergeron, M. et Hébert, M. (2006). Évaluation d'une intervention de groupe d'approche féministe auprès de femmes victimes d'agression sexuelle, *Child Abuse & Neglect*, 30, 1143-1159.
- Blaciotti, E. (2020). Étude d'un cas clinique : parentification et inceste. Léa, petite maman avant l'heure, *Annales médico-psychologiques*, 178(7), 777-782.
- Bauchet, P., Dieu, E. et Sorel, O. (2012). Le système familial incestueux, *Revue européenne de psychologie et de droit*, (7), 1-18.
- Bayer, V., Rollin, Z., Martin, H. et Modak, M. (2018). L'intervention féministe : un continuum entre pratiques et connaissances, *Nouvelles questions féministes*, 2(38), 6-12.
- Beres, M.A. (2014). Rethinking the concept of consent for anti-sexual violence activism and education, *Feminism & Psychology*, 24(3), 373-389.
- Boisclair, O., Bourgault, F., Catellier, J. et Valois-Nadeau, F. (2010). L'intervention féministe dans les centres de femmes : en action pour un monde plus juste!. Dans Corbeil, C. et Marchand, I., *L'intervention féministe d'hier à aujourd'hui* (pp. 211-231). Montréal : les éditions Remue-Ménage.
- Boulebsol, C. et Sarroino, M. (2018). Comprendre et combattre la violence sexuelle dans une perspective féministe : l'expertise québécoise des centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel. Dans Bergheul, S. et Fernet, M., *Les violences à caractère sexuel. Représentations sociales, accompagnement, prévention* (pp. 71-94). Montréal : Presses de l'Université du Québec.
- Braun, V. et Clarke, V. (2006). Using thematic analysis in psychology, *Qualitative Research in Psychology*, 3(2), 77-101.
- Brown, D., Reyes, S., Brown, B. et Gonzenbach, M. (2013). Treatment of sexually abused children and adult survivors: The effectiveness of group treatment for female adult incest survivors, *Journal of Child Sexual Abuse*, 22, 143-152.
- Brownmiller, S. (1975). *Against our will: Men, women and rape*. New York : Basic Books Inc.

- Bullens, Q. et Chantal D. (2010). Regard médiatisé sur la prise en charge des adultes ayant été victimes d'abus sexuel dans l'enfance, *Psychothérapies*, 30(3), 147-158.
- CALACS Chaudières-Appalaches (2018-2019). Nos témoignages. Tiré de <https://www.calacsca.qc.ca/temoignages/>
- CALACS Coup de Cœur (s.d.). Je suis intervenant-e. Tiré de <https://calacscoupdecoeur.com/je-suis-intervenant-e.html>
- CALAS de l'Outaouais (s.d.). Témoignages. Tiré de <http://www.calas.ca/temoignages.php>
- Calvès, A-E. (2009). « Empowerment » : généalogie d'un concept clé du discours contemporain sur le développement, *Revue Tiers Monde*, 4(200), 735-749.
- Carlson, B. E., Maciol, K. et Schneider, J. (2006). Sibling Incest: Reports from Forty-One Survivors, *Journal of Child Sexual Abuse*, 15(4), 19-34.
- Chang, Jenna G. (2022). The process of healing among survivors of incest: A grounded theory study. [Thèse de doctorat]. Texas Tech University, Texas.
- Coderre, C. et Hart, J. (2003). Pratiques d'intervention féministe auprès des femmes survivantes d'agression à caractère sexuel : le contexte franco-ontarien, *Reflets*, 9(1), 186-210.
- Cohen, T. (1983). The incestuous family revisited, *Social Casework*, 64(3), 154-161.
- Corbeil, C., Pâquet-Deehy, A., Lazure, C. et Legault, G. (1983). *L'intervention féministe : l'alternative des femmes au sexisme en thérapie*, Montréal : les Éditions coopératives Albert Saint-Martin.
- Corbeil, C. et Marchand, I. (2010a). *L'intervention féministe d'hier à aujourd'hui*, Montréal : Éditions du remue-ménage.
- Corbeil, C. et Marchand, I. (2010b). Témoigner d'une approche plurielle : l'intervention féministe au XXIe siècle. Dans Corbeil, C. et Marchand, I., *L'intervention féministe d'hier à aujourd'hui* (pp. 7-19). Montréal : les éditions Remue-Ménage.
- Corbeil, C. et Marchand, I. (2010c). L'intervention féministe : un modèle et des pratiques au cœur du mouvement des femmes québécois. Dans Corbeil, C. et Marchand, I., *L'intervention féministe d'hier à aujourd'hui* (pp. 21-58). Montréal : les éditions Remue-Ménage.
- Dagenais, J. (2015). L'intervention féministe : les propos de celles qui l'ont pratiquée. [Mémoire de maîtrise], Université du Québec à Montréal, Montréal.
- Daigneault, I., Hébert, M. et McDuff, P. (2009). Men's and women's childhood sexual abuse and victimization in adult partner relationships: A study of risk factors, *Child Abuse & Neglect*, 33(9), 638-647.
- Damant, D. (1996). Le profil de trois populations de femmes violentées sexuellement pendant l'enfance et suivies en intervention individuelle et de groupe, *Service social*, 45(1), 97-120
- Datta, T. et Terradas M.M. (2020). Le sentiment de honte chez les femmes victimes d'agression sexuelle pendant l'enfance : rôle de l'identité ethnique, *European Journal of Trauma & Dissociation*, 4(4), 11 p.
- Dictionnaire Larousse en ligne (s.d.a). Définition culpabilité. Tiré de <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/culpabilite/21052>

- Dictionnaire Larousse en ligne (s.d.b). Définition honte. Tiré de <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/honte/40358>
- Dominelli, L. (1989). Betrayal of trust: A feminist analysis of power relationships in incest abuse and its relevance for social work practice, *The British Journal of Social Work*, 19(4), 291-307.
- Dussy, D. (2009). Inceste : la contagion épidémique du silence, *Anthropologie et Sociétés*, 33(1), 123-139.
- Dussy, D. (2015). L'institution familiale et l'inceste : théorie et pratique, *La Découverte*, 2(82), 76-80.
- Dumez, H. (2013). Qu'est-ce que la recherche qualitative? Problèmes épistémologiques, méthodologiques et de théorisation, *Annales des Mines – Gérer et comprendre*, 2(112), 29-42.
- Dworkin, A. (1987) *Intercourse*. New York : Free Press.
- Dworkin, A. (2003). Landscape of the Ordinary: Violence Against Women. Dans R. Morgan (Edit.), *Sisterhood is Forever* (pp. 58-70). New York : Washington Square Press.
- Eliacheff, C. (2021). Le mal du siècle : inceste et pédophilie, *Cités*, 2(86), 175-186.
- Finkelhor, D. (1978). Psychological, cultural, and family factors in incest and family sexual abuse. *Journal of Marriage and Family Counseling*, 4(4), 41-49.
- Finkelhor, D. et Browne, A. (1985). The traumatic impact of child sexual abuse: A conceptualization, *American Journal of Orthopsychiatry*, 55(4), 530-541.
- France 24 (2021). Inceste : le témoignage de Colette, abusée par son père pendant des années. Tiré de <https://www.youtube.com/watch?v=xRdXar9rr98>
- Freud, S. (1905). *Trois essais sur la théorie sexuelle*, Paris : Flammarion.
- Gaudreault, F. (2000). L'intervention rituelle et symbolique auprès de femmes victimes d'inceste. Dans J. Cherblanc (Édit.), *Rites et symboles contemporains* (pp. 117-132). Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Gélinas, D.J. (1983). The persisting negative effects of incest, *Psychiatry*, 46, 312-332.
- Gilloots, E. (2008). Vrais ou faux souvenirs d'inceste : Le cas d'Anne, *Gestalt*, 1(34), 121-131.
- Gorgan, C. (2011). The wound and the voiceless: The insidious trauma of father-daughter incest in six american texts. [Thèse de doctorat]. University of South Florida, Floride.
- Gotell, L. (2012). Third-wave anti-rape activism on neoliberal terrain: The Garneau sisterhood. Dans E. A. Sheehy (Edit.), *Sexual Assault in Canada: Law Legal Practice and Women's Activism* (pp. 243-265), Ottawa : Les Presses de l'Université d'Ottawa
- Gotell, L. et Dutton, E. (2016). Sexual violence in the manosphere: Antifeminist men's right discourses on rape, *International Journal for Crime, Justice and Social Democracy*, 5(2), 65-80.
- Guétat-Bernard, H. et Lapeyre, N. (2017). Les pratiques contemporaines de l'empowerment, *Cahier du genre*, 2(63), 5-22.

- Herman, J.L. (1983). Recognition and treatment of incestuous families, *International Journal of Family Therapy*, 5(2), 81-91.
- Herman, J.L. et Schatzow, E. (1987). Recovery and verification of memories of childhood sexual trauma. *Psychoanalytic psychology*, 4(1), 1-14.
- Herman, J.L. (2000). *Father-daughter incest: With a new afterword*, Cambridge, Massachusetts et Londres : Harvard University Press.
- Hill, A. (2003). The nature of the beast: Sexual Harrassment. Dans R. Morgan (Edit.), *Sisterhood is Forever* (pp. 430-443). New York : Washington Square Press.
- Hill Collins, P. (1990). *Black feminist thought*, New York et Londres : Routledge.
- Hunter, S.V. (2011). Disclosure of child sexual abuse as a life-long process: Implications for health professionals, *The Australian and New-Zealand Journal of Family Therapy*, 32(2), 159-172.
- Huntley Hutchinson, C. et McDaniel S.A. (1986). The social reconstruction of sexual assault by women victims: A comparison of therapeutic experiences, *Canadian Journal of Community Mental Health*, 5(2), 17-36.
- Institut national de la santé publique du Québec (2022). Statistiques. Tiré de <https://www.inspq.qc.ca/agression-sexuelle/statistiques>
- Jonzon, E. et Lindblad, F. (2004). Disclosure, reactions, and social support: Findings from a sample of adult victims of child sexual abuse, *Child Maltreatment*, 9(2), 190-200.
- Jordan, J. (2022). *Tackling rape culture: Ending patriarchy*, Londres : 1ère Édition.
- De Koninck, M., Pâquet-Deehy, A., Dennie, M., Savard, M. et Turgeon, J. (1994). Interventions féministes : parcours et perspectives, *Nouvelles pratiques sociales*, 7(2), 155-169.
- Kammer, R. E., Turner, S.G. et Bowden, K. (2010). Treating women right, *Journal of Women and Social Work*, 25(1), 83-86.
- Kennedy, A.C. et Prock, K.A. (2018). I still feel like I am not normal: A review of the role of stigma and stigmatization among female survivors of child sexual abuse, sexual assault and intimate partner violence, *Trauma, Violence & Abuse*, 19(5), 512-527.
- Kreklewetz, C.M. et Piotrowski, C.C. (1998). Incest survivor mothers: Protecting the next generation, *Child Abuse & Neglect*, 22(12), 1305-1312
- Lachaussée, S. et Fettweis S. (2016). « Pas dans notre famille! » Rôle et singularité d'une équipe SOS Enfants dans la prise en charge d'un inceste fraternel, *Carnet de notes sur les maltraitances infantiles*, 1(5), 41-47.
- Lacroix, M. (2010). Pour une pratique féministe renouvelée : l'intersectionnalité et les femmes réfugiées et demandeuses d'asile. Dans Corbeil, C. et Marchand, I., *L'intervention féministe d'hier à aujourd'hui* (pp. 89-104). Montréal : les éditions Remue-Ménage.
- Lawson, D.M. et Akay-Sullivan, S. (2020). Considerations of dissociation, betrayal trauma and complex trauma in the treatment of incest, *Journal of Child Sexual Abuse*, 29(6), 677-696.
- La Traversée (s.d.). Témoignages (Marie-Karina). Tiré de <https://www.latraversee.qc.ca/temoignage-abus-sexuel-viol-inceste-attouchement/>

- La Voix du Nord (2021). Le témoignage bouleversant d'Hélène, victime d'inceste. Tiré de <https://www.youtube.com/watch?v=hLfqiUmvfnk>
- Le Goff, J-F. (1999). *L'enfant, parent de ses enfants*, Paris : L'Harmattan.
- Le Goff, J-F. (2005). Thérapeutique de la parentification : une vue d'ensemble, *Thérapie familiale*, 26(3), 285-298.
- Lemieux, S., Tourigny, M., Joly J., Baril, K. et Séguin, M. (2019). Caractéristiques associées à la dépression et aux symptômes post-traumatique chez les femmes victimes d'agression sexuelle durant l'enfance, *Revue d'épidémiologie et de santé publique*, 67, 285-294
- Mackinnon, C.A. (1987). *Feminism unmodified. Discourses on Life and Law*. Cambridge et Londres : Harvard University Press.
- Martineau, S. (2007). L'éthique en recherche qualitative : quelques pistes de réflexion, *Recherches qualitatives, Hors Série* (5), 70-81.
- Martinez, V., Baril, K. et Tourigny, M. (2021). La résilience des femmes victimes d'agression sexuelle vécue à l'enfance : l'effet du dévoilement, *Revue internationale de la résilience des enfants et des adolescents*, 8(1), 17-30.
- Mazoyer, A.-V., Lebrun-Devemy, A. et Roques, M. (2013). L'ombre de l'inceste paternel ancien sur la maternité : désorganisation et réorganisation psychique, *Psychothérapies*, 3(33), 149-156.
- Mazoyer, A-V. et Sanchez, C. (2015). Lecture clinique et projective du refus d'engagement dans la thérapie chez une femme victime d'inceste, *Médecine et hygiène*, 35(3), 185-193.
- McElvaney, R. (2015). Disclosure of child sexual abuse: Delays, non-disclosure and partial disclosure. What the research tells us and implications for practice. *Child Abuse Review*, 24, 159-169.
- Millett, K. (1970). *La politique du mâle*, New York : Doubleday.
- Ministère de la Justice (2022). Gouvernement du Canada : « Inceste », Site web de la législation, <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/C-46/section-155.html>
- Ministère de la Justice du Québec. (2017). *L'âge de consentement aux activités sexuelles*. Tiré de <https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/autre-other/clp/faq.html>
- Ministère de la sécurité publique du Québec. (2016). *Infractions sexuelles au Québec : Faits saillants 2014*. Tiré de https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/police/statistiques/infractions_sexuelles/infractions_sexuelles_2014.pdf
- Morrison, S.E., Bruce, C. et Wilson, S. (2018). Children's disclosure of sexual abuse: a systematic review of qualitative research exploring barriers and facilitators, *Journal of Child Sexual Abuse*, 27(2), 176-194.
- O'Hare, J. et Taylor, K. (1983). The reality of incest, *Women & Therapy*, 2(2-3), 215-229.
- O'Leary, P., Coohy, C. et Easton, S.D. (2010). The effect of severe child sexual abuse and disclosure on mental health during adulthood, *Journal of Child Sexual Abuse*, 19, 275-289.

- Paillé, P. et Mucchielli, A. (2021). L'analyse thématique. Dans P. Paillé et A. Mucchielli (Édit.), *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales 5^e édition* (pp. 269-357). Malakoff (Haute-de-Seine) : Armand Colin.
- Parazelli, M. et Bourbonnais, M. (2017). L'empowerment en travail social, *Sciences et actions sociales*, 1(6), 23-52.
- Pettersen, K.T. (2013). Sexual abuse within the family, A study of shame from sexual abuse within the context of a Norwegian incest center, *Journal of Child Sexual Abuse*, 22, 677-694.
- Pietri, M., Roques, M.-A., Bouteyre, E. (2020). Self-help groups and incest trauma, *Group Analysis*, 53(1), 1-18.
- Pontel, Maud. (2010). D'une perspective d'éducation communautaire à une approche d'intervention spécialisée : l'évolution du Bouclier D'Athéna Services familiaux. Dans Corbeil, C. et Marchand, I., *L'intervention féministe d'hier à aujourd'hui* (pp. 105-125). Montréal : les éditions Remue-Ménage.
- Prud'homme, D. (2011). La violence conjugale : quand la victimisation prend des allures de dépendance affective!, *Reflets*, 17(1), 180-190.
- Quéré, L. (2016). Lutttes féministes autour du consentement, *Nouvelles questions féministes*, 35(1), 32-47.
- Rainelli, C., Orliaguet, M.-H. et Villars, M.-L. (2012). Reviviscence traumatique lors de la grossesse et de la naissance des abus sexuels subis pendant l'enfance, *Neuropsychiatrie de l'enfance et de l'adolescence*, 60, 356-361.
- Rey-Robert, V. (2021). Culture du viol. Dans Dorlin, E. (Édit.), *Feu : Abécédaire des féminismes présents* (pp. 79-84). Montreuil : Libertalia.
- Robitaille, C. et Tessier, D. (2010). Trente ans après... Les défis de l'intervention féministe dans les CALACS. Dans Corbeil, C. et Marchand, I., *L'intervention féministe d'hier à aujourd'hui* (pp. 145-161). Montréal : les éditions Remue-Ménage.
- Roesler, T. A., Weissmann Wind, T. (1994). Telling the secret: Adult women describe their disclosures of incest, *Journal of Interpersonal Violence*, 9(3), 327-338.
- Rondeau, L. (2017). *Le chant du papillon : guérir de la blessure de l'inceste*, Montréal : Éditions de l'Homme.
- RQCALACS. (s.d.a). Historique du RQCALACS. Tiré du <http://www.rqcalacs.qc.ca/historique.php>
- RQCALACS (s.d.b). Statistiques. Tiré de <http://www.rqcalacs.qc.ca/statistiques.php>
- RQCALACS (s.d.c). Témoignages. Tiré de <http://www.rqcalacs.qc.ca/temoignages.php>
- Reitsema, A.M. et Grietens, H. (2016). Is anybody listening? The literature on the dialogical process of child sexual abuse disclosure reviewed, *Trauma, Violence & Abuse*, 17(3), 330-340.
- Russell, D.E.H. (1986). *The secret trauma: Incest in the lives of girls and women*, New York : Basics Books Inc.

- Sanchez, C., Mazoyer, A.-V. et Harrati, S. (2014). Contribution des épreuves projectives à la compréhension du vécu psychique de l'inceste chez une femme. *Perspectives Psy*, 2(53), 138-149.
- Scanlon-Schilpp, A.M. et Levesque, J. (1981). Helping the patient cope with the sequelae of trauma through the self-help group approach, *The Journal of Trauma: Injury, Infection, and Critical Care*, 21(2), 135-139.
- Schweighoffer, N. (1995). *Les enfants de l'inceste*. Paris : Robert Laffont
- Shaked, E., Bensimon, M. et Mashiach, R.T. (2021). Internalization and opposition to stigmatized social discourse among incest survivors, *Journal of Child Sexual Abuse*, 30(7), 847-868.
- Souffrant, K.-A. (2019). Le respect de la dignité des femmes dévoilant une agression à caractère sexuel : perspectives d'intervenantes sociales et communautaires montréalaises. [Mémoire de maîtrise]. Université McGill, Montréal.
- Statistiques Canada (2017). Les agressions sexuelles autodéclarées au Canada, 2014. Tiré de <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2017001/article/14842-fra.htm>
- Tener, D. et Murphy, S.B. (2015). Adult disclosure of child sexual abuse: A literature review, *Trauma, Violence & Abuse*, 16(4), 391-400.
- Tétreault, S. (2014). « Recension des écrits ». Dans S. Tétreault et P. Guillez (Édit.), *Guide pratique de recherche en réadaptation* (pp. 137-147). Louvain-la-Neuve : Boeck Supérieur.
- Thériault, C., Cyr, M. et Wright, J. (2003). Facteurs contextuels associés aux symptômes d'adolescentes victimes d'agression sexuelle intrafamiliale, *Child Abuse & Neglect*, 27, 1291-1309.
- Thompson, K.M. (2009). Sibling incest: A model for group practice with adult female victims of brother-sister incest, *Journal of Family Violence*, 24, 531-537
- Turner, S.G. et Maschi, T.M. (2015). Feminist and empowerment theory and social work practice, *Journal of Social Work Practice*, 29(2), 151-162.
- Ullman, S.E. (2010). *Talking about sexual assault: Society's response to survivors*. Washington : American Psychological Association.
- Vandelet, E.S., Laurent, M., de Tychev, C., Lighezzolo, J. et Garnier, S. (2015). Abus sexuel dans l'enfance et résilience de l'adulte : approche clinique projective comparative, *Psychologie clinique et projective*, 1(21), 219-241.
- Wolf, Molly R. et Nochajski, T.H. (2013). Child sexual abuse survivors with dissociative amnesia: What's the difference? *Journal of Child Sexual Abuse*, 22, 462-480
- Zaccour, S. (2019). *La fabrique du viol*. Montréal : Leméac.
- Zlotnick, C., Zakriski, A.L., Shae, M. T., Costello, E., Begin, A., Pearlstein, T. et Simpson, E. (1996). The long-term sequelae of sexual abuse: Support for a complex posttraumatic stress disorder, *Journal of Traumatic Stress*, 9(2), 195-205